

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	I
ABREVIATIONS.....	II
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE	1
1. <i>ORIGINE</i>	1
2. <i>POLITIQUES SECTORIELLES</i>	2
3. <i>PROGRAMMES ET ACTIVITES OPERATIONNELLES</i>	3
DEUXIEME PARTIE : LE PROJET	6
1. <i>OBJECTIFS DU PROJET</i>	6
1.1 <i>Objectif de développement</i>	6
1.2 <i>Objectif spécifique</i>	6
2. <i>JUSTIFICATION</i>	6
2.1 <i>Problème à traiter</i>	6
2.2 <i>Situation souhaitée à l'issue du projet</i>	8
2.3 <i>Stratégie de mise en œuvre</i>	8
2.4 <i>Bénéficiaires visés</i>	9
2.5. <i>Aspects scientifiques et techniques</i>	10
2.6 <i>Aspects économiques</i>	12
2.7 <i>Aspects environnementaux</i>	12
2.8 <i>Aspects sociaux</i>	13
2.9 <i>Risques</i>	13
3. <i>PRODUITS</i>	14
4. <i>ACTIVITES</i>	14
5. <i>FICHE DU CADRE LOGIQUE</i>	14
6. <i>PLAN DES TRAVAUX</i>	17
7. <i>BUDGET</i>	18
7.1 <i>Budget global du projet par activité</i>	18
7.2 <i>Budget du projet par année et par source</i>	19
TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS OPERATIONNELLES	20
1. <i>STRUCTURE DE GESTION</i>	20
2. <i>SUIVI, RAPPORTS ET EVALUATION</i>	20
3. <i>FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN POST-PROJET</i>	21
QUATRIEME PARTIE CADRE DES BOIS TROPICAUX	22
1. <i>CONFORMITE AUX OBJECTIFS DE L'AIBT DE 1994</i>	22
2. <i>CONFORMITE AU PLAN D'ACTION DE L'OIBT</i>	22
ANNEXES	24
A. <i>PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION</i>	24
B. <i>CV DU PERSONNEL</i>	28
C. <i>ARBRE A PROBLEMES</i>	37
D. <i>ARBRE A OBJECTIFS</i>	38
E. <i>CARTES DE SITUATION DE LA ZONE</i>	39
F. <i>CARTE DE LOCALISATION DES ZONES PILOTES DE REBOISEMENT ET D'AMENAGEMENT DES PLANTATIONS ET DES FORMATIONS NATURELLES</i>	41
G. <i>MANDAT DU PERSONNEL DU PROJET</i>	42
H. <i>TERMES DE REFERENCE DES CONSULTANTS ET DE LA SOUS TRAITANCE</i>	44
I. <i>RESUME DES AMENDEMENTS SUIVANT LES RECOMMANDATIONS DU 25^{EME} PANEL</i>	47

ABREVIATIONS

A.E.: Agence d'Exécution

AIBT : Accord International sur les Bois Tropicaux

CCD : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification

CLGPM: Comités Locaux de Gestion et de Protection de Missahoé

CN : Coordonnateur National

CT : Chef des travaux

CVD : Comité Villageois de Développement

DGPD : Direction Générale du Plan et du Développement

DPCEF : Direction de la Protection et du Contrôle et de l'Exploitation de la Flore

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GTZ : Coopération Technique Allemande

MERF : Ministère de l'Environnement et de Ressources Forestières

ODEF : Office de Développement et d'Exploitation des Forêts

OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAFN : Plan d'Action Forestier National

PAN-TOGO : Programme d'Action National de lutte contre la désertification

PDDFD : Plan Directeur de Développement Forestier Durable

PNADE : Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement

PNAE : Plan National d'Actions pour l'Environnement

PNGE : Programme National de Gestion de l'Environnement

POP : Polluants Organiques Persistants

ST : Sous - traitance

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE

1. *Origine*

La présente proposition de projet est issue de l'exécution de l'Avant-projet PPD 11/00 Rev.2 (F) : « ELABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR FORESTIER INTEGRE DE LA ZONE ECOFLORISTIQUE IV EN VUE DE DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS FORESTIERS PARTICIPATIFS » dont les principaux produits sont :

- Résultat 1 : Le plan directeur forestier intégré de la zone écofloristique IV est élaboré;
- Résultat 2 : Un projet d'appui de développement forestier participatif de la zone est formulé.

La présente proposition de projet est le produit du résultat 2.

Les actions pour une gestion durable des ressources naturelles, entreprises jusqu'à nos jours au Togo, sont sporadiques et concernent seulement quelques formations naturelles isolées. C'est le cas de Haho-Baloé, Missahoé, Bato, Tchorogo, Eto etc. Les forêts classées de la zone écofloristique IV, neuf (09) au total, d'une superficie globale de 23 400 ha, sont envahies par les populations et parcourues régulièrement par les feux de brousse. Pour une meilleure coordination et une gestion intégrée de ces ressources naturelles, le Togo, dans sa volonté de mise en œuvre du PAFN a décidé d'inscrire ses différentes actions dans un plan directeur pour la restauration et l'aménagement durable de ses ressources. Ce plan ne pouvant pas couvrir d'emblée l'ensemble du territoire national, il est envisagé de procéder par Région selon un découpage écofloristique déjà défini. La zone écofloristique IV qui est la zone forestière par excellence a été retenue dans un premier temps pour mieux harmoniser, renforcer et compléter les actions déjà entreprises.

Depuis près d'une décennie, tous les travaux réalisés dans le cadre du PAFN, PNAE, PAN etc., ont souligné une dégradation continue des ressources forestières entraînant l'érosion du pouvoir d'achat des populations. En effet, lors des diverses consultations de planification environnementale, les populations des différentes localités de la zone écofloristique IV ont manifesté à plusieurs occasions leur désir de reconstituer le couvert forestier de leur milieu respectif pour palier aux dégradations permanentes et inquiétantes des formations forestières. Cette attitude positive est motivée par la chute continue des cours et des productions des principales cultures (café, cacao) qui étaient, récemment encore, une source importante de leurs revenus.

Les rencontres préliminaires préparatoires au Plan Directeur qui se sont déroulés dans les différentes localités en 1999 entre les populations de la zone et les autorités de l'administration forestière ont été marquées par plusieurs procès verbaux faisant état des problèmes de dégradation de l'environnement de la zone et des préoccupations de ceux qui y vivent. En avril 2000, l'équipe de techniciens dépêchée dans la zone pour une mission exploratoire d'identification et de planification de l'avant-projet a procédé à une prospection préliminaire en forêt et définit avec les différents acteurs, y compris les représentants des populations l'approche méthodologique. L'option approche participative qui a été retenue s'inscrit dans la logique de la politique de décentralisation en cours dans le pays. Il importe de souligner que d'une manière générale les populations sont très

conscientes de l'état de dégradation de leur milieu et suivent avec attention les modèles d'exécution des projets OIBT au Togo. Ainsi leur adhésion à l'idée de projet envisagée c'est-à-dire l'Avant-projet PPD 11/00 Rev.2 (F) dont l'un des principaux extraits est le présent projet a été totale.

Avec l'exécution de cet Avant-projet PPD 11/00 Rev.2 (F) , trois études ont été réalisées à savoir :

- les études forestières,
- les études socio-économiques et foncières,
- et les études environnementales,

Sur la base des résultats / recommandations des études, un Plan Directeur de Développement Forestier Durable (PDDFD) a été élaboré avec certaines idées de projets prioritaires de développement forestier participatif. Ce PDDFD a été examiné et adopté de manière participative et un consensus s'est dégagé sur son contenu au cours du séminaire atelier national qui a regroupé plus d'une cinquantaine de participants issus de diverses institutions centrales comme décentralisées des ONG ainsi que d'autres acteurs de développement de la zone.

Au cours des travaux de ce séminaire, l'unanimité s'est dégagée sur la nécessité de la mise en œuvre rapide de ce plan directeur forestier en vue de contribuer à la résolution des multiples problèmes forestiers qui se posent dans la zone IV. Ce projet « APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR FORESTIER DE LA ZONE ECOFLORISTIQUE IV DU TOGO » est l'une des principales recommandations de l'atelier. Aussi, les objectifs, la stratégie retenue, les produits et les activités de ce projet ont-ils été adoptés à l'issue de l'atelier de validation du PDDFD en vue d'accompagner tous les différents acteurs en général et les populations en particulier.

2. *Politiques sectorielles*

Le Togo est un pays essentiellement agricole. Une agriculture extensive qui cause un déboisement important. En 1970, la forêt dense togolaise couvrait une superficie de 499 000 ha. Aujourd'hui, elle est estimée à environ 130 000 ha (UNIC, 1994), encore directement menacée. La zone écofloristique IV, forestière et productrice de bois d'œuvre, est devenue une entité caractéristique qui retient le plus l'attention des acteurs nationaux pertinents en matière de développement forestier et économique durable, contrairement à l'esprit qui avait prévalu considérant cette partie du territoire comme plus riche et favorisée par la nature par rapport au reste du pays.

Cette nouvelle donne répond aux grandes orientations stratégiques du PAFN qui met un accent particulier sur l'utilisation optimale et conservatoire de la ressource forestière tenant compte de la situation déficitaire actuelle et des besoins à venir du pays (PAFN, 1994). Le PAFN se propose donc d'assurer l'extension du patrimoine forestier par le développement des plantations forestières. A travers cette stratégie, le Togo compte assurer l'autosuffisance nationale en produits ligneux et contribuer également au développement du marché international du bois.

Ainsi les objectifs du présent projet cadrent bien avec la politique nationale en matière de production de bois tropicaux et de promotion du marché mondial de bois. Il répond également à

la préoccupation nationale de lutte contre le déboisement et la dégradation de l'environnement (DGPD, 1990).

Par ailleurs, le Togo a entrepris plusieurs processus de planification environnementale dont le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) qui constitue un cadre stratégique de réflexion, de concertation, de programmation et d'actions qui permettent d'identifier et de hiérarchiser les priorités environnementales pour une meilleure gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans la perspective d'un développement durable. Un Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) est élaboré pour la mise en œuvre du processus du PNAE. Deux autres programmes d'actions ont été également élaborés en 2001. Il s'agit du Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement (PNADE) et du Programme National de Lutte contre la Désertification (PAN - TOGO). Le PNADE vise la création et le développement des capacités en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans le contexte de décentralisation du pays. En ce qui concerne le PAN, il s'agit de l'instrument de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) et le cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les initiatives de développement local.

Il existe d'autres programmes et projets, notamment le Programme de réduction de la pauvreté, le projet de communication sur les changements climatiques qui mettent l'accent sur la lutte contre le déboisement et la dégradation de l'environnement, ainsi que sur l'amélioration de l'économie des zones rurales. Il en est de même pour le Programme de Gestion Intégrée du Terroir ainsi que ceux en cours d'élaboration dans les domaines de la Diversité Biologique, et dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) etc.

Il faut souligner que le Togo a adhéré à plusieurs conventions internationales et accords en matière de gestion environnementale dont entre autres, l'Accord International sur les Bois Tropicaux, les Changements Climatiques, la Diversité biologique, la Désertification, les Polluants Organiques Persistants (POP), la Bio-sécurité, les Zones Humides sans oublier, l'Organisation Africaine des Bois, etc.

Le récent PDDFD élaboré dans le cadre de l'Avant-projet PPD 11/00 Rev.2 (F) vient renforcer toutes les mesures déjà prises pour la mise en œuvre des actions de développement forestier durable dans cette zone.

3. Programmes et activités opérationnelles

En matière de production de bois d'œuvre, le PAFN s'est fixé comme objectif, la réalisation de 20.000 ha de plantations en 10 ans avec l'aménagement des pépinières forestières. Un accent particulier est aussi mis sur la mise en valeur des terres des forêts classées avec la participation motivée des populations rurales progressivement responsabilisées à la gestion durable de leur environnement. Le Togo, à travers ce programme se propose de porter le taux de couverture forestière actuelle de 8% à 30% tel que recommandé par les études de la FAO et entend par-là augmenter la production de bois d'œuvre en:

- reboisant les terres dégradées et / ou nouvelles;
- faisant de l'introduction de l'arbre en milieu paysan le centre du développement durable par la promotion de la foresterie rurale et de l'agro foresterie.

Le présent projet s'articule bien avec le programme décennal de reboisement et le programme gestion des formations naturelles. Il vient consolider les avants-projets et projets ci-après achevés ou en cours d'exécution au Togo, avec les financements de l'OIBT et d'autres bailleurs de fonds:

- PD 122/02 Rev. 1 (F): "Appui à la mise en place d'une unité de production de samba par bouturage et autres essences locales".
- PPD 11/00 Rev.2 (F): "Elaboration d'un plan directeur forestier intégré de la zone écofloristique IV en vue de développer les aménagements forestiers participatifs".
- PD 204/91 Rév.1 (F): "Identification et étude d'un projet de plantation pour la production du bois d'œuvre dans la forêt classée de Haho-baloé (Région des Plateaux)-Togo".
- PPD 7/98 Rév.2(F): "Appui à la population Akposso pour le développement d'une approche participative d'aménagement forestier dans la zone de Bato (Amou-nord)".
- PPD 11/96 Rév.2 (F): "Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes".
- PPD 14/95 Rev. 3 (F) "Identification et planification des mesures pour une gestion durable des teckeraies togolaises".
- PD 30/96 Rév.3 (F): "Projet de plantation de 2500 ha de bois d'œuvre dans la forêt classée de Haho - baloé (région des Plateaux - Togo)".
- PD 9/99 Rév.2 (F): "Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé et des collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'œuvre – Togo".
- Projet de production des semences par le centre national de semences forestières, financé par la FAO.
- Projet d'aménagement des anciennes plantations de teck financé par la GTZ.

Concrètement, le présent projet permettra de vulgariser auprès des populations de la zone les acquis et expériences de certains projets ou avant-projets sus-énumérés. Vaste de 4500 Km², la zone écofloristique IV est celle qui présente plus de potentialités en bois d'œuvre dans le pays. Elle bénéficie actuellement de trois projets moyens de reboisement et d'aménagement forestier soutenus par l'OIBT.

- Au Sud Ouest de la zone, du projet PD 9/99 Rev. 2 (F) " Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé et des collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'œuvre (Kpalimé, Togo)" actuellement en cours d'exécution né de l'avant-projet PPD 11/96 Rev. 2 (F) "Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes"

et le projet PD 122/02 Rev. 1 (F): "Appui à la mise en place d'une unité de production de samba par bouturage et autres essences locales" qui est à ses débuts d'activités également à Kpalimé ;

- A l'Est, de l'avant-projet PPD 7/98 Rev. 2 (F) "Appui à la population Akposso pour le développement d'une approche participative d'aménagement forestier dans la zone de Bato (Amou-Nord)" dont le projet issu est en cours d'examen à l'OIBT.

Le premier vise la réhabilitation d'une forêt classée de 1057 hectares et des forêts communautaires environnantes en vue de restaurer leurs fonctions écologiques et de production et d'assurer leur protection avec la participation des collectivités riveraines. Pour le second, il s'agit de la mise en valeur des reliques de forêts naturelles et des terres incultes appartenant à des collectivités en cogestion avec l'administration forestière.

De nombreuses autres possibilités de projets de reboisement, d'aménagement forestier, de conservation de la biodiversité, de restauration de l'écosystème etc. en forêts classées ou communautaires existent dans la zone mais sont pour le moment très peu exploitées. Les actions isolées entreprises à travers les projets cités plus haut sont insuffisantes et ne permettent pas de résoudre de façon sensible les problèmes de dégradation forestière de la zone et d'avoir une production soutenue de bois d'œuvre. L'approche programme actuelle permettra de mieux canaliser les interventions, de rationaliser les ressources tout en maximisant les résultats.

DEUXIEME PARTIE : LE PROJET

1. *Objectifs du projet*

1.1 Objectif de développement

Augmenter le potentiel ligneux du Togo par la reconstitution du couvert forestier national

1.2 Objectif spécifique

Mettre en œuvre le Plan Directeur de Développement Forestier Durable de la Zone écofloristique IV du Togo

2. *Justification*

2.1 Problème à traiter

La zone écofloristique IV, située dans la partie sud des Monts Togo et jouissant globalement d'un climat subéquatorial d'altitude, est la région forestière par excellence du pays. Mais sous l'effet des actions anthropiques, la forêt a considérablement régressée. Cette situation a amené à l'identification du problème central suivant : "la superficie des forêts de production de la zone IV est faible". Ce problème trouve son origine dans deux causes principales à savoir la dégradation accélérée des formations forestières de la zone par l'homme, l'absence de mise en œuvre du plan directeur forestier de la zone et le non-développement de la foresterie villageoise.

a) la dégradation accélérée des formations forestières de la zone par l'homme :

Cette situation est due aux :

- pratiques agricoles inadéquates ;
- exploitations forestières abusives;
- feux de brousse incontrôlés ;
- manques de programme d'aménagement des forêts ;
- faibles niveaux d'harmonisation et de coordination des interventions des différents acteurs.

En effet, la zone IV est soumise aux pratiques d'agriculture itinérante sur brûlis et à l'extension des cultures de café et cacao qui s'y développent aux dépens des formations forestières de la zone.

Elle connaît également l'exploitation abusive des essences de bois d'œuvre de grande valeur commerciale dans le pays (Iroko, Acajou, Lingué, Samba, Fraké etc.) et celle de bois de feu ainsi que la fabrication de charbon de bois. Les feux de brousse sont régulièrement allumés dans la zone détruisant surtout en saison sèche, des champs de cultures et de vastes superficies forestières (forêts naturelles et plantations forestières). Aucune action d'aménagement forestier de grande envergure n'est engagée dans la zone. Les interventions des différents acteurs se mènent de manière isolée, sans concertation ni complémentarité ce qui crée quelquefois des confusions à la base.

b) l'absence de mise en œuvre du plan directeur forestier de la zone

les problèmes de dégradation forestières ont conduit à l'élaboration du plan directeur forestier de la zone IV et à son adoption par les différents concernés acteurs de la zone au cours de l'année 2002.

En fait, il s'agit d'un plan qui, après diagnostic de la situation et présentation des problèmes qui entravent le développement forestier de la zone, a :

- énoncé les objectifs de développement et spécifique à atteindre;
- déterminé la stratégie à adopter pour sa mise en œuvre
- défini les résultats attendus et les programmes d'actions pour une période de 10 ans;
- présenté quelques fiches de projets prioritaires
- déterminé les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre.

Ce plan directeur nouvellement adopté n'est donc pas mis en œuvre en vue de contribuer à la résolution des multiples problèmes forestiers qui se posent dans la zone IV du Togo.

Les sous causes de ce sous problème sont:

- . le document de plan directeur n'est pas mis en nombre suffisant à la disposition des populations et des acteurs concernés
- . l'absence d'un cadre institutionnel adéquat pour sa mise en œuvre
- . les moyens matériels, financiers et humains sont insuffisants
- . il y a très peu de programmes et projets forestiers opérationnels dans la zone.

c) la foresterie villageoise très peu développée

Cette situation est due:

- à l'insuffisance d'information, de formation et de sensibilisation ;
- à la production insuffisante de plants forestiers en quantité et en qualité ;
- aux activités de plantation forestières très peu développées ;
- au manque de stratégie d'intervention;
- au manque de professionnalisme de certains acteurs clefs.

Bien que la zone IV connaisse un début timide des activités de plantation forestière, beaucoup d'efforts restent à faire en vue de développer la foresterie villageoise. En effet, l'information, l'éducation et la sensibilisation sur la foresterie sont "généralement temporaires, isolées" et n'atteignent pas souvent toutes les couches sociales de la zone. Les besoins en plants forestiers exprimés par les populations de la zone dépassent de loin les quantités annuelles produites et livrées. Quelquefois, les plants d'essences forestières demandées par les populations ne sont pas ceux produits et livrés. Les communautés locales ne sont généralement pas encadrées et formées pour les activités de récoltes de semences forestières, de production de plants, de plantations forestières et agro forestières. Dans ces conditions l'extension très timide des superficies forestières plantées n'est que la résultante de mesures insuffisantes prises.

Les travaux en cours pour adapter l'arsenal juridique national relatif au développement du secteur forestier et au contexte international afin de favoriser l'épanouissement de la foresterie villageoise constitue aussi un facteur très important.

2.2 Situation souhaitée à l'issue du projet

A l'achèvement du projet, on aura la situation suivante :

- le cadre d'intervention des différents acteurs sera harmonisé et l'organe d'orientation et de suivi de la mise en œuvre du plan directeur sera créé; de même ses capacités techniques seront renforcées.
- Le document de plan directeur sera résumé, multiplié et diffusé aux différents acteurs concernés pour la mise en œuvre;
- Les capacités opérationnelles des différents acteurs de la zone seront renforcées; des programmes et projets seront élaborés et soumis au financement aux différents bailleurs de fond par ces acteurs:
- Les populations de la zone informées, éduquées et sensibilisées sur les concepts de gestion durable en vue de leur contribution à la stabilisation des écosystèmes forestiers de la zone
- Les planteurs de la zone auront à leur disposition des outils indispensables pour les traitements sylvicoles de leurs plantations de bois d'œuvre; il s'agira "des guides pratiques pour la conduite des plantations;
- Les pépiniéristes villageois formés sur les techniques d'identification et de conservation in situ des peuplements semenciers et de porte-graine, de récolte et de conservation des semences ainsi que la production qualitative et quantitative de plus de 3.000.000 plants forestiers.
- Au moins 1 500 ha de plantations de bois d'œuvre de la zone vont disposer de plans d'aménagement et de gestion et seront aménagées;
- 200 ha de forêt naturelle de production de la Forêt classée de Missahoé seront aménagés par les Comités Locaux de Gestion et de Protection de Missahoé (CLGPM);
- les superficies des plantations forestières de bois d'œuvre de la zone seront augmentées de plus de 300 ha.

2.3 Stratégie de mise en œuvre

L'objectif visé à moyen et long terme pour la zone écofloristique IV est de reconstituer la forêt qui tend à disparaître en vue d'en faire une zone permanente de production forestière soutenue, gérée de façon participative et durable par les populations et tous les autres acteurs concernés. Le problème à résoudre est donc d'amener tous les différents acteurs concernés de la zone y compris les populations à œuvrer à sa gestion durable.

La mise en œuvre des actions du projet sera basée sur la responsabilisation des populations, la complémentarité ONG/Etat pour une gestion durable et participative des forêts de la zone. Les principaux éléments de stratégie sont les suivants :

- les actions pilotes d'assistance aux acteurs de la zone à l'auto promotion seront initiées et consolidées à travers des sessions de formation ;
- l'organisation, la formation et l'encadrement des pépiniéristes villageois sur les techniques de choix de semenciers, de récolte et de conservation des semences forestières, de production de plants pour la prise en charge totale des opérations de production de plants forestiers afin d'assurer la continuité de ces opérations à la fin du projet ;
- la formation, l'encadrement des planteurs, des ONG, des techniciens forestiers et d'autres structures d'encadrement techniques appropriées de plantation des

principales essences forestières utilisées en reboisement dans la zone à travers des séances de formation théorique et pratique pour une meilleure maîtrise et vulgarisation des techniques;

- l'aménagement des formations naturelles et des plantations forestières de bois d'œuvre pour permettre aux populations de disposer des produits forestiers en qualité et en quantité ; ce qui permettra d'améliorer leur condition de vie tout en pérennisant la forêt dans la zone. Des appuis seront données aux communautés de base et aux privés pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des forêts identifiées et retenues de façon consensuelle ;
- La définition et la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat pour la mise en œuvre du plan.

2.4 Bénéficiaires visés

Il s'agit de :

- les populations rurales et les privés;

Ils bénéficieront des effets directs du projet à travers :

- les formations sur les techniques modernes de récolte et de conservation des semences et de production de plants forestiers ;
- l'installation des pépinières et des reboisements forestiers communautaires et privés gérés par eux-même pour leur permettre d'avoir des nouvelles ressources financières ;
- l'appui et l'encadrement qui leur seront apportés pour le choix des espèces forestières appropriées et l'exécution des travaux sylvicoles et d'aménagement des plantations forestières et des forêts naturelles classées, communautaires et privées ;
- l'accompagnement à l'organisation des populations pour leur auto-promotion ;
- les appuis financiers pour les travaux communautaires et privés ;
- les aménagements des forêts naturelles par les populations pour leur propre besoin ;
- l'amélioration de leurs revenus agricoles par la reconstitution d'un léger couvert sur les plantations de caféiers .

- les ONG

Elles bénéficieront des formations sur les techniques modernes allant de la récolte des semences à la plantation en passant par les travaux de pépinière, le choix des espèces appropriées, les travaux sylvicoles et les aménagements forestiers. Pour se faire, il faudra:

- Impliquer les ONGs dès le démarrage des activités du projet en les associant à ces activités,
- Faire le choix dans les ONGs spécialisées opérant dans le secteur forestier de la zones et qui sont jugées capables d'accomplir les tâches de formation et d'encadrement ,
- Former les agents de ces ONGs de manière à maîtriser les activités prévues du projet et à servir d'intermédiaires entre le projet d'une part et la populations et les autres acteurs d'autre part.,
- Les suivre, les évaluer et corriger les manquements constatés afin de les rendre performantes,

- Suivre, orienter, encadrer et appuyer ces ONGs de telle sorte qu'elles puissent engager la réalisation des programmes et projets prévus dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur.
 - la région touchée par le projet

Elle bénéficiera de l'amélioration des conditions écologiques et d'une partie des retombés économiques.

- l'administration forestière

A travers ce projet, l'administration forestière se donnera les moyens nécessaires pour appuyer les populations et les autres acteurs à la reforestation de leurs domaines dégradés et à l'aménagement des forêts naturelles classées, communautaire et privés.

- l'ensemble des acteurs concernés auront un cadre commun de référence pour le pilotage du plan et s'engageront pour plus d'harmonisation et de complémentarités dans leurs actions.

- enfin, les externalités de ce projet sont considérables. Le modèle d'organisation sera étendu à tout le pays, même aux autres zones écofloristiques (zones I, II, III) qui n'ont pas encore de plan directeur. Ce sera, à terme, le modèle de cadre de référence pour toutes les interventions en matière forestière dans le pays.

2.5. Aspects scientifiques et techniques

Sur le plan technique, la réalisation des activités de ce projet ne posera pas de problème majeur dans la mesure où l'administration forestière en général et la Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore en particulier, disposent des cadres compétents et expérimentés dans l'exécution des projets pour mener à bien les activités de ce projet.

Les techniques classiques retenues, tant pour l'enrichissement des reliques de forêts naturelles que pour le reboisement, comportent la production des plants dans des périmètres villageois tenues par les communautés locales qui seront rémunérées au nombre de plants produits et effectivement livrés, et pour l'ensemble des opérations requises pour le reboisement (défrichage, préparation du sol, délimitation des parcelles, piquetage, trouaison, mise en place des plants et regarnis éventuels), les travaux d'entretien manuels et de protection (ouverture de pare-feu et surveillance), les éclaircies et l'exploitation.

Par contre, l'organisation des activités pourra poser un peu de problèmes dans la mesure où beaucoup de travaux seront réalisés par les populations et les autres acteurs avec seulement l'appui du projet.

Pour faire face à cette situation, il importe qu'avant de démarrer les travaux techniques, l'équipe de projet mettra l'accent sur les aspects d'organisation:

- un processus de sensibilisation des populations sur les objectifs du projet, les résultats attendus et les activités à mener sera mené. Un accent sera mis sur l'identification et la conservation in situ des "pieds-mères" pouvant servir à l'obtention de semences et autres données forestières.

- la formation des cadres des ONG et autres structures d'encadrement des populations sur les exigences de la nouvelle approche de travail d'une part et d'autre part sur les techniques sylvicoles et les principes d'aménagements des plantations et les forêts naturelles.
- L'encadrement et la formation des différents acteurs sur la planification, et sur l'élaboration de programmes et projets de développement forestiers, sur l'élaboration et l'utilisation des plans d'aménagement et de gestion forestière.
- la formation des pépiniéristes villageois aux nouvelles techniques d'identification et conservation des porte-graines, de récoltes de semences et de production de plants forestiers dans les pépinières villageoises.
- la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat pour le suivi de la mise en œuvre du Plan Directeur.

D'autre part, il sera élaboré des manuels ou guides pratiques pour la conduite des plantations des espèces locales en mélange ou en pur existant dans la zone et dont beaucoup ne disposent pas de règles sylvicoles ou de table de production. Ces manuels faciliteront la réalisation des travaux sylvicoles aux planteurs.

Sur le plan scientifique le matériel végétal à utiliser est celui préconisé par les études forestières (Kokou et al, 2002) pour l'enrichissement, le reboisement et l'agro foresterie. Les techniques classiques de réalisation des reboisements, d'enrichissement, de travaux sylvicoles et d'aménagement des forêts plantées et naturelles seront développées. Compte tenu des habitudes de ces populations qui ont tendance à être réticents aux travaux collectifs, il faudra encourager l'individualisme dans le collectif avec comme base de travail la cellule familiale.

Dans les parcelles d'enrichissement, les interventions sylvicoles préconisent des mesures favorisant la régénération naturelle des essences principales comme *Milicia excelsa*, *Khaya grandifolia*, *Khaya senegalensis*, *Triporchiton scleroxylon*, etc... et des techniques d'enrichissement par bandes ou par trouées à partir des espèces suivantes : *Khaya grandifolia*, *Terminalia superba*, *Triporchiton scleroxylon*. La densité retenue pour les plantations d'enrichissement est de 100 pieds par ha. Parmi les mesures favorisant l'enrichissement, il est prévu le maintien sur pied de semenciers sélectionnés sur la base de leurs qualités phénologiques. Un total de 10 pieds, toutes essences confondues, sera conservé par ha. Cette densité, selon les expériences, permettra une bonne régénération naturelle de la forêt. Cette mesure sera complétée par des travaux d'éclaircie consistant à prélever progressivement une partie des essences de peu de valeur ou les sujets mal conformés dominants dans le but de favoriser l'ensemencement, de fournir de plus en plus de lumière aux tiges d'avenir et de limiter la concurrence inter et intra spécifique.

Sur les parcelles de reboisement les interventions consisteront en la préparation de sol suivie de l'introduction en plein (4 m x 4 m ou 3 m x 3 m ...) de plants de valeur d'espèces locales élevés en pépinière. Il s'agira essentiellement de *Khaya grandifolia*, *Terminalia superba*, *Triporchiton scleroxylon*, *Albizia spp*. Dans ces parcelles, on optera pour la méthode taungya en forêt classée et l'agro foresterie en milieu rural permettant aux populations de faire des cultures annuelles en intercalaire des plants forestiers. La

conversion des savanes et autres zones dégradées en plantations forestières productives pourra aussi être réalisée avec des espèces exotiques comme *Tectona grandis*, *Cedrela odorata* et *Gmelina arborea*, ...

Les blocs agro forestiers retenus seront mis en valeur par les populations à travers cultures de caféier ou de cacaoyer sous plants forestiers constitués essentiellement de légumineuses. Les espèces de couverture retenues sont les *Albizia zygia*, *Terminalia superba*.

Sur des parcelles de mise en défens, l'intervention préconisée consisterait en la protection contre le pâturage et la lutte contre les incendies de forêt.

2.6 Aspects économiques

Le potentiel en bois d'œuvre de valeur s'amenuise dans les forêts togolaises par suite de la surexploitation. Les essences principales comme l'iroko, l'acajou, l'ébène, le lingué, le samba, le fraké, etc. sont devenues des denrées rares sur le marché togolais et font même parfois l'objet d'importation surtout par les grandes entreprises à partir des pays voisins. Les exploitants et les opérateurs économiques se rabattent actuellement sur les essences secondaires mais sans réelle satisfaction. Le rythme des reboisements relativement faible ne compense pas les prélèvements en forêts naturelles.

Avec la mise en œuvre du plan directeur à travers le présent projet, on assurera certainement la reconstitution du couvert forestier, l'aménagement des reliques de forêts naturelles et l'extension des boisements de la zone avec sûrement d'importantes retombées économiques et financières. Mais les avantages économiques et financiers directs ne peuvent pas être quantifiées à leur juste valeur au stade actuel. Ils seront cependant perceptibles à moyen et à long termes.

2.7 Aspects environnementaux

Le projet ne comporte pas d'impacts négatifs remarquables à craindre pour l'environnement puisqu'il s'agit d'un projet stratégique d'encadrement des acteurs de développement pour mieux maîtriser les techniques de production soutenue de bois d'œuvre de valeur et pour une meilleure conservation de l'environnement. Les études environnementales effectuées dans la zone au cours de l'exécution de l'Avant-projet ont conclu que les populations locales sont conscientes de la dégradation de la zone et des conséquences néfastes sur leur vie quotidienne. D'après ces études, « ces populations sont mêmes prêtes à entreprendre des actions de restauration du couvert végétal pour peu qu'elles soient appuyées ». Par ailleurs, des initiatives notables sont déjà entreprises par les populations avec l'aide de quelques acteurs de développement, initiatives qui méritent d'être encouragées, soutenues et améliorées techniquement.

Les études forestières et le PDDFD de la zone se sont déjà penchés largement sur les questions de choix des essence forestières à vulgariser en vue de tendre vers la restauration de l'équilibre écologique d'antan de la zone et de conserver une meilleure biodiversité. Il en est de même pour les techniques d'aménagements forestiers et de reboisement adaptables aux différentes localités et formations végétales, bref aux différents faciès de la zone.

2.8 Aspects sociaux

Sur les plans social et culturel, le présent projet d'appui à la population est issu d'une longue démarche participative à différents niveaux (central et local). Depuis les phases préparatoires de l'Avant-projet, les populations ont été consultées à travers des missions exploratoires de collectes des informations nécessaires à la conception de l'Avant-projet. La phase d'exécution marquée par la validation des résultats au séminaire national confirme la démarche participative du processus d'élaboration du Plan Directeur et de formulation de la proposition de projet d'appui aux acteurs de développement. En témoigne, les études socio-économiques et foncières qui ont approfondi les aspects fonciers et les questions d'usufruit en matière de production de bois d'œuvre dans la zone avec les différents protagonistes et proposé des recommandations pertinentes. On a également beaucoup réfléchi sur la meilleure manière de prendre en compte l'hétérogénéité, les disparités ou les contrastes, bref les spécificités du point de vue de la diversité ethnique et culturelle des populations de la zone etc.

En revanche, sciemment l'accent n'a pas été mis sur les infrastructures sociales et culturelles dans le présent projet d'appui qui se veut essentiellement un projet d'encadrement de formation et d'organisation des populations et des acteurs de développement locaux afin qu'ils puissent se prendre davantage en charge en matière de développement forestier durable, de protection de leur environnement etc. Ce projet ne peut que renforcer les actions d'autres bailleurs de fonds de la zone dans le domaine des infrastructures, de la santé et de l'alphabétisation. Il est indéniable qu'avec la mise en œuvre du PDDFD, d'autres projets verront le jour à court terme par l'entremise d'autres bailleurs de fonds dans un cadre beaucoup plus coordonné et couvrant les aspects concernant l'amélioration des infrastructures sociales et culturelles qui conditionnent l'épanouissement rapide des milieux ruraux, bref la plupart des aspects liés aux mesures d'accompagnement pour le bien être de la population de la zone.

2.9 Risques

Il n'y a quasiment pas de risques potentiels prévisibles pour ce projet puisque sur les plans social et de l'adhésion de la population ainsi que des acteurs de développement de la zone, le terrain a été balisé grâce à l'approche participative largement utilisée tout au long du cycle de l'avant-projet. Les questions foncières ont fait l'objet d'investigation approfondie. Sur le plan environnemental, les préoccupations d'équilibre écologique, de diversité biologique, de restauration des sols etc. ont été suffisamment abordées.

Cependant, en dépit de l'engouement des populations et des autres acteurs en développement locaux, le projet peut ne pas couvrir d'emblée dans sa première phase avec les moyens matériels et financiers disponibles, tous les besoins des personnes et organisations concernées en raison de l'étendue relativement vaste de la zone. Ce qui peut provoquer des frustrations et des attitudes méprisantes chez certains vis à vis du projet. Mais en reconnaissant aux populations leur capacité à se promouvoir et à capitaliser leurs expériences pour plus d'autonomie, l'équipe du projet n'aura aucune peine à surmonter ces difficultés. Au demeurant, avec la mise en place d'une structure de coordination du projet et d'un cadre institutionnel adéquat de mise en œuvre et de suivi du plan directeur, les bases d'une gestion durable de cette zone se consolideront.

3. Produits

Produit1: Le Plan Directeur de Développement Forestier Durable est mis en oeuvre par les différents acteurs.

Produit 2: 1500 ha de plantations mises en place sont aménagés.

4. Activités

Produit 1: Le Plan Directeur de Développement Forestier Durable est mis en oeuvre par les différents acteurs.

Activité 1.1 Diffuser le plan aux différents acteurs concernées

Activité 1.2.: Identifier et mettre en place un cadre institutionnel adéquat pour la mise en œuvre et le suivi du Plan Directeur.

Activité 1.3 Renforcer les capacités opérationnelles des différents acteurs de la zone

Activité 1.4 Appuyer les acteurs de développement à élaborer des programmes et projets à soumettre aux différents bailleurs de fond.

Produit 2: 1500 ha de plantations mises en place sont aménagés.

Activité 2.1 Elaborer des modèles de traitements sylvicoles à appliquer aux plantations de diverses espèces de bois d'œuvre dans la zone

Activité 2.2 Elaborer avec les acteurs de développement les plans d'aménagement et de gestion de 1 500 ha de plantation de bois d'œuvre de la zone

Activité 2.3 Appuyer les acteurs à l'aménagement de 1 500 ha de plantation de bois d'œuvre

Activité 2.4 Appuyer les Comités Locaux de Gestion et de Protection de Missahoé (CLGPM) à l'aménagement de 200 ha de forêt naturelle de production dans la Forêt classée de Missahoé

Activité 2.5 Appuyer les acteurs à créer 300 ha de plantations villageoises et privées de bois d'oeuvre

5. Fiche du cadre logique

Eléments du projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèse
Objectif général: Augmenter le potentiel ligneux du Togo par reconstitution du couvert forestier national	La participation des produits du secteur forestier aux exportations du pays augmente de façon sensible	Rapports d'activités Rapports des services nationaux de statistiques et d'information économique	Volonté politique à porter le couvert végétal à 30% du territoire

Eléments du projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèse
Objectif spécifique: Mettre en œuvre le Plan Directeur de Développement Forestier Durable de la Zone écofloristique IV du Togo	Le plan connaît un début de mise en œuvre, Les populations et autres acteurs sont organisés et opérationnels	Rapports d'activités Visites de terrain Enquêtes auprès de la population de la zone	Engagement effectif des populations et autres acteurs de la zone au projet
Produits 1 Le Plan Directeur de Développement Forestier Durable est mis en oeuvre par les différents acteurs	Plan directeur résumé et reproduit en quantité suffisante et diffusé Acteurs ont vu leur capacité renforcé pour mettre en œuvre le plan directeur et assurer la gestion forestière durable de la zone,	Rapports d'activités Visites de terrain Rapport des séances de formation Rapport d'audit interviews	Bon partage et de circulation d'information. Bonne volonté des populations et des autres acteurs à collaborer avec le projet.
Produits 2: 1500 ha de plantations mises en place sont aménagés	Les outils de traitement des plantations sont disponibles, 1500 ha de plantations disposent de plan d'aménagement et et sont aménagés, 300 ha de plantation réalisés, 200 ha de forêt naturelle aménagés	Rapport des séances de formation. Rapports d'activités Visites de terrain Les plans d'aménagement et les fiches de gestion.	Adhésion effective des populations et autres acteurs. Tous les acteurs acceptent de mobiliser les moyens pour la réalisation des travaux
Activité 1.1 Diffuser le plan aux différents acteurs concernées	Le nombre de document de plan directeur reproduits et diffusés	Rapports d'activités Interviews, documents comptables	
Activité 1.2.: Identifier et mettre en place un cadre institutionnel adéquat pour la mise en œuvre et le suivi du Plan Directeur	Problèmes institutionnels réglés ; cadre pour le suivi et la mise en œuvre du Plan Directeur créé et opérationnel	Rapport d'activité et procès verbaux de réunion	
Activité 1.3 Renforcer les capacités opérationnelles des différents acteurs de la zone	Le nombre, les lieux et les dates des séances de formation, de sensibilisation et de communication	Rapports d'activités, Liste des personnes formées, Rapport des séances de formation, Visites	

Eléments du projet	Indicateurs	Moyens de vérification de terrain	Hypothèse
Activité 1.4 Appuyer les acteurs de développement à élaborer des programmes et projets à soumettre aux différents bailleurs de fond	Les nombres des programmes et projets élaborés et soumis pour financement et le nombre de projets financés. Le nombre de séances de travail	Rapports d'activités Les documents de programme et projets élaborés.	
Activité 2.1: Elaborer des modèles de traitements sylvicoles à appliquer aux plantations de diverses espèces de bois d'œuvre dans la zone	Le nombre de modèles de traitement sylvicole des différentes types d'espèces et de plantations élaborés,	Rapports d'activités Les documents élaborés; le contrat signé avec le consultant.	
Activité 2.2. Elaborer avec les acteurs de développement les plans d'aménagement et de gestion de 1 500 ha de plantation de bois d'œuvre de la zone	Le nombre de plans d'aménagement élaborés; au moins 1500 ha de plantation disposent de plan d'aménagement	Documents de plan d'aménagement, Visite de terrain	
Activité 2.3 Appuyer les acteurs à l'aménagement de 1 500 ha de plantation de bois d'œuvre	Au moins 1500 ha de plantation de bois d'œuvre sont aménagés	Rapports d'activités Visites de terrain	
Activité 2.4 Appuyer les CLGPM à l'aménagement de 200 ha de forêt naturelle de production dans la Forêt classée de Missahoé	200 ha de forêt naturelle aménagés par les populations	Rapports d'activités Visites de terrain	
Activité 2.5 Appuyer les acteurs à créer 300 ha de plantation villageoises et privées de bois d'œuvre	100% de la superficie prévue est plantée	Rapport d'activité, Visite de terrain	

6. Plan des travaux

PRODUITS/ACTIVITES	Responsables Trimestres	CALENDRIER																	
		Année 0	Année 1				Année 2				Année 3								
			1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4					
<i>Activités préparatoires</i>																			
Elaborer le plan de travail détaillé;	CN	■																	
Recruter le personnel du projet ;	AE	■																	
Acquérir les moyens matériels de travail;	CN	■	■																
Produit 1: Le Plan Directeur de Développement Forestier Durable est mis en oeuvre par les différents acteurs																			
<i>Activités</i>																			
1.1. Diffuser le plan directeur aux différents acteurs concernés;	CN/CT			■	■														
1.2. Identifier et mettre en place un cadre institutionnel adéquat pour la mise en oeuvre et le suivi du plan;	CN/CT/ST				■	■													
1.3. Renforcer les capacités opérationnelles des différents acteurs de la zone;	CN/CT										■							■	
1.4. Appuyer les acteurs de développement à élaborer des programmes et projets;	CN/CT					■						■						■	
Produit 2: 1500 ha de plantations mises en place sont aménagés																			
<i>Activités</i>																			
2.1. Elaborer des modèles de traitements sylvicoles à appliquer aux plantations de diverses espèces à bois d'oeuvre dans la zone;	CN/CT/ST					■	■												
2.2. Elaborer avec les acteurs de développement les plans d'aménagement et de gestion de 1 500 ha de plantations de bois d'oeuvre de la zone;	CN/ST					■	■												
2.3. Appuyer les acteurs pour l'aménagement de 1 500 ha de plantations de bois d'oeuvre;	CN/CT/ST							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
2.4. Appuyer les Comités Locaux de Gestion et de Protection de Missahoé pour l'aménagement de 200 ha de forêt naturelle à titre pilote.	CN/CT/ST							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
2.5. Appuyer les acteurs à créer 300 ha de plantations villageoises et privées de bois d'oeuvre	CN/CT/ST			■	■					■	■				■	■			

NB: AE = Agence d'exécution du projet ; CN = Coordonnateur national ; CT = Chef des travaux ; ST = Sous - traitance.

BUDGET GLOBAL DU PROJET PAR ACTIVITE
(en \$EU)

PRODUITS / ACTIVITES + Dépenses non liées à une activité	RUBRIQUES BUDGETAIRES							Trimestre Année	TOTAL GENERAL
	10. Personnel du projet	20. Sous- traitance	30. Déplacements en mission	40. Immobilisations	50. Consommables	60. Divers			
PRODUIT 1: Le plan directeur de développement forestier durable est mis en œuvre par les différents acteurs									
Activité 1.1: Diffuser le plan aux acteurs concernés	9,643 (O+A)								9,643
Activité 1.2: Identifier et mettre en place un cadre	19,286 (O+A)	5,000 (O)							24,286
Activité 1.3: Renforcer les capacités des acteurs	28,929 (O+A)								28,929
Activité 1.4: Appuyer les acteurs dans l'élaboration	9,643 (O+A)								9,643
Sous-total 1	67,501 (O+A)	5,000 (O)						An1, An2, An3	72,501
PRODUIT 2: 1500 ha de plantations mises en place sont aménagés									
Activité 2.1: Elaborer des modèles de traitements	9,643 (O+A)								9,643
Activité 2.2: Elaborer les plans d'aménagement et de gestion		6,000 (O)							
Activités 2.3 et 2.4: Appuyer les acteurs pour am	9,643 (O+A)	22,000 (A)							31,643
Activité 2.5: Appuyer les acteurs à créer 300 ha	9,643 (O+A)	29,600 (O+A)							39,243
Sous-total 2	28,929 (O+A)	57,600 (O+A)	10,000 (O)	45,300 (O)				An1, An2, An3	141,829
DEPENSES NON LIEES A UNE ACTIVITE									
(1) Consommables					50,500 (O)				50,500
(2) Divers						17,000 (O)			17,000
(3) Frais de gestion de l'agence d'exécution							32,150 (A)		32,150
(4) Suivi, évaluation et administration OIBT							58,835 (O)		58,835
(5) Remboursement des coûts de l'avant-projet							72,668 (O)		72,668
Sous-total (OIBT)		5,000	10,000	45,300	50,500	17,000	131,503		259,303
Sous-total (Agence d'exécution)							32,150		32,150
Sous-total (en commun O+A)	96,430	57,600							154,030
TOTAL	96,430	62,600	10,000	45,300	50,500	17,000	163,653		445,483

(O) - contribution de l'OIBT

(A) - contribution de l'agence d'exécution ou du gouvernement hôte.

BUDGET DU PROJET PAR ANNEE ET PAR SOURCE: OIBT
(en \$EU)

Rubriques budgétaires	Décaissements annuels Coût unitaire	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10. Personnel du projet					
11. Experts nationaux					
Coordonnateur National du projet	275 / mois	-	-	-	-
Chef des Travaux	175 / mois	6,300	2,100	2,100	2,100
13. Autres effectifs					
Secrétaire / assistant administratif et financier	100 / mois	3,600	1,200	1,200	1,200
Garçon d'entretien - gardien	50 / mois	1,800	600	600	600
Chauffeur /coursier	50 / mois	1,800	600	600	600
Personnel technique national d'appui	Forfait	9,000	3,000	3,000	3,000
14. Bourses et formations					
Formation de 120 pépiniéristes					
Frais de déplacement	Forfait	1,800	600	600	600
Hébergement et restauration	Forfait	2,390	1,260	3,260	1,260
Frais de formation et matériel de bureautique	Forfait	1,500	500	500	500
Formation des autres acteurs	Forfait	6,000	1,000	3,000	2,000
Séminaires et ateliers	Forfait	8,000	3,000	3,000	2,000
20. Sous - traitance					
21. Encadrement	Forfait	1,800	600	600	600
22. Semences, sachets, produits chimiques et divers	Forfait	6,000	2,000	2,000	2,000
23. Semis, élevage des plants, distribution	Forfait	1,500	500	500	500
24. Plantation	Forfait	300	100	100	100
25. Cadre institutionnel	Forfait	5,000		5,000	
26. Elaboration des modèles sylvicoles et des plans d'aménagement	Forfait	6,000	2,000	2,000	2,000
30. Déplacements en mission					
31. Indemnités journalières	Forfait	6,000	2,000	2,000	2,000
32. Déplacements internationaux	Forfait	1,600	1,600		
33. Frais de transport	Forfait	2,400	2,400		
40. Immobilisations					
41. Locaux					
Bureaux (aménagement)	Forfait	1,800	1,600	100	600
Accessoires	Forfait	500	500		
43. Véhicules					
Camionnette 4x4 (liaison)	27,000	27,000	27,000		
Moto pour Chef des travaux	3,500	3,500	3,500		
44. Biens d'équipement					
Equipement informatique	5,000	5,000	5,000		
Photocopieur	2,500	2,500	2,500		
Petits matériels de pépinière: arrosoirs, brouettes...	Forfait	2,000	2,000		
Matériel didactique		3,000	3,000		
50. Consommables					
52. Pièces détachées	Forfait	2,000	500	500	1,000
53. Carburants et lubrifiants (véhicule, moto et motopompe)	Forfait	25,000	8,333	8,333	8,333
54. Fournitures de bureau	Forfait	6,000	2,000	2,000	2,000
55. Frais d'entretien	Forfait				
Véhicule 4x4	Forfait	4,500	1,000	1,500	2,000
Moto	Forfait	1,000	200	400	400
P.C. et photocopieur	Forfait	1,500	300	600	600
56. Communications (Tél., Fax, Courrier express, Email...)	Forfait	6,500	2,167	2,167	2,167
57. Rapports et publications	Forfait	4,000	1,600	800	1,600
60. Divers					
61. Dépenses diverses		3,000	1,200	600	1,200
62. Audit	2000 / an	6,000	2,000	2,000	2,000
63. Fonds de prévoyance	Forfait	2,000	667	667	667
64. Assurance	Forfait	6,000	2,000	2,000	2,000
Sous - total 1		185,590	92,127	51,727	45,627
80. Suivi, évaluation et frais administratifs OIBT					
81. Frais de suivi et examen		30,000			
82. Frais d'évaluation		15,000			
Sous - total 2		230,590			
83. Frais d'appui au programme (6% du sous - total 2)		13,835			
90 Remboursement des coûts de l'avant-projet		72,668			
100 TOTAL OIBT		317,093			

BUDGET DU PROJET PAR ANNEE ET PAR SOURCE: AGENCE D'EXECUTION / GOUVERNEMENT HOTE
(en \$EU)

Rubriques budgétaires		Décaissements annuels	Total	Année 1	Année 2	Année 3
		Coût unitaire				
10.	Personnel du projet					
	11. Experts nationaux					
	Coordonnateur National du projet	500 / mois	18,000	6,000	6,000	6,000
	Chef des Travaux	300 / mois	10,800	3,600	3,600	3,600
	13. Autres effectifs					
	Secrétaire/assistant administratif et financier	250 / mois	9,000	3,000	3,000	3,000
	Garçon d'entretien - gardien	100 / mois	3,600	1,200	1,200	1,200
	Chauffeur /coursier	100 / mois	3,600	1,200	1,200	1,200
	14. Bourses et formations					
	Formation de 120 pépiniéristes					
	Formateurs	Forfait	3,240	1,080	1,080	1,080
	Formateurs autres acteurs	Forfait	6,000	2,000	2,000	2,000
20.	Sous - traitance (apports des bénéficiares)					
	21. Semis, élevage des plants, distribution	Forfait	8,000	2,667	2,667	2,667
	22. Plantation	Forfait	12,000	4,000	4,000	4,000
	23. Application des plans d'aménagement des forêts	Forfait	22,000	7,333	7,333	7,333
70.	Frais de gestion de l'agence d'exécution (15% du total du budget global par activité)		32,150	10,717	10,717	10,717
TOTAL AGENCE D'EXECUTION / GOUVERN. HOTE			128,390	42,797	42,797	42,797

BUDGET GLOBAL DU PROJET CONSOLIDE PAR ANNEE
5en \$EU)

Rubriques budgétaires	Coût unitaire	TOTAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
10. Personnel du projet					
11. Experts nationaux					
Coordonnateur National du projet	500 / mois	18,000	6,000	6,000	6,000
Chef des Travaux	475 / mois	17,100	5,700	5,700	5,700
13. Autres effectifs					
Secrétaire/assistant administratif et financier	350 / mois	12,600	4,200	4,200	4,200
Garçon d'entretien - gardien	150 / mois	5,400	1,800	1,800	1,800
Chauffeur /coursier	150 / mois	5,400	1,800	1,800	1,800
Personnel technique national d'appui	Forfait	9,000	3,000	3,000	3,000
14. Bourses et formations					
Formation de 120 pépiniéristes					
Frais de déplacement	Forfait	1,800	600	600	600
Hébergement et restauration	Forfait	2,390	1,260	3,260	1,260
Frais de formation et matériel de bureautique	Forfait	1,500	500	500	500
Formateurs	Forfait	3,240	1,080	1,080	1,080
Formation des autres acteurs	Forfait	12,000	3,000	5,000	4,000
Séminaires et ateliers	Forfait	8,000	3,000	3,000	2,000
19. Total rubrique		96,430	31,940	35,940	31,940
20. Sous-traitance					
21. Encadrement	Forfait	1,800	600	600	600
22. Semences, sachets, produits chimiques et divers	Forfait	6,000	2,000	2,000	2,000
23. Semis, élevage des plants, distribution	32 / ha	9,500	3,167	3,167	3,167
24. Plantation	41 / ha	12,300	4,100	4,100	4,100
25. Cadre institutionnel	Forfait	5,000		5,000	
26. Elaboration des modèles sylvicoles et des plans d'am	Forfait	6,000	2,000	2,000	2,000
27. Application des plans d'aménagement des forêts	Forfait	22,000	7,333	7,333	7,333
29. Total rubrique		62,600	11,867	16,867	11,867
30. Déplacements en mission					
31. Indemnités journalières	Forfait	6,000	2,000	2,000	2,000
32. Déplacements internationaux	Forfait	1,600	1,600		
33. Frais de transport	Forfait	2,400	2,400		
39. Total rubrique		10,000	6,000	2,000	2,000
40. Immobilisations					
41. Locaux					
Bureaux (aménagement)	Forfait	1,800	1,600	100	600
Accessoires	Forfait	500	500		
43. Véhicules					
Camionnette 4x4 (liaison)	29,000	27,000	27,000		
Moto pour Chef des travaux	3,500	3,500	3,500		
44. Biens d'équipement					
Equipement informatique	5,000	5,000	5,000		
Photocopieur	2,500	2,500	2,500		
Petits matériels de pépinière: arrosoirs, brouettes...	Forfait	2,000	3,000		
Matériel didactique	Forfait	3,000	3,000		
49. Total rubrique		45,300	46,100	100	600
50. Consommables					
52. Pièces détachées	Forfait	2,000	500	500	1,000
53. Carburants et lubrifiants (véhicule, moto et motopompe	Forfait	25,000	8,333	8,333	8,333
54. Fournitures de bureau	Forfait	6,000	2,000	2,000	2,000
55. Frais d'entretien					
Véhicule 4x4	Forfait	4,500	1,000	1,500	2,000
Moto	Forfait	1,000	200	400	400
P.C. et photocopieur	Forfait	1,500	300	600	600
56. Communications (Tél., Fax, Courrier express, Email...)	Forfait	6,500	2,167	2,167	2,167
57. Rapports et publications	Forfait	4,000	1,600	800	1,600
59. Total rubrique		50,500	16,100	16,300	18,100
60. Divers					
61. Dépenses diverses	Forfait	3,000	1,200	600	1,200
62. Audit	2000 / an	6,000	2,000	2,000	2,000
63. Fonds de prévoyance	Forfait	2,000	667	667	667
64. Assurance	Forfait	6,000	2,000	2,000	2,000
69. Total rubrique		17,000	5,867	5,267	5,867
70. Frais de gestion de l'agence d'exécution		32,150	10,717	10,717	10,717
79. Total rubrique		32,150	10,717	10,717	10,717
SOUS-TOTAL		313,980	128,590	87,190	81,090
80. Suivi, évaluation et administration OIBT					
81. Frais de suivi et examen		30,000			
82. Frais d'évaluation		15,000			
83. Frais d'appui au programme		13,835			
89. Total rubrique		58,835			
90. Remboursement des coûts de l'avant-projet		72,668			
100. TOTAL GLOBAL		445,483			

TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS OPERATIONNELLES

1. *Structure de gestion*

La Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (DPCEF) du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) est l'agence d'exécution du projet. Les activités seront menées par une Unité de Gestion. L'unité sera dirigée par un Coordinateur National assisté d'un technicien des eaux et forêts. La Direction de l'Unité sera basée à Atakpamé.

Pour un bon suivi du projet, il sera mis sur pied un Comité Directeur qui se réunira une fois par an sur l'initiative de l'équipe de pilotage du projet. Il sera composé de :

- d'un représentant du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières
- du directeur de la DPCEF ;
- du chef de l'Unité de Gestion du projet;
- d'un représentant de l'OIBT ;
- d'un représentant des bailleurs de fonds ;
- d'un représentant des ONG opérant dans la zone et
- d'un représentant des Comités Villageois de Développement (CVD).

2. *Suivi, rapports et évaluation*

a) Le suivi

Il sera assuré régulièrement par l'Agence d'Exécution, l'OIBT et par le Comité Directeur.

b) Rapports

Il sera élaboré un plan de travail détaillé du projet au cours des trois premiers mois qui suivent la date du lancement du projet.

Le premier rapport d'activité sera soumis à l'OIBT au plus tard 12 mois après le démarrage. Les rapports suivants seront élaborés et envoyés à l'OIBT tous les 6 mois et au plus tard 2 mois avant chaque session du Conseil de l'OIBT.

Le rapport d'achèvement du projet sera présenté à l'OIBT trois mois après la fin du projet.

Les rapports d'avancement du projet seront élaborés et mis à disposition des membres du Comité directeur au plus tard un (1) mois avant les réunions et visites de suivi qui auront lieu une fois par an.

c) Evaluation

Une mission d'évaluation est prévue 4 mois avant la fin du projet soit au 32^{ème} mois après le démarrage du projet. La composition de la mission d'évaluation sera déterminée par le Comité Directeur en accord avec l'OIBT.

3. *Fonctionnement et entretien post-projet*

La Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (DPCEF) est une structure permanente de l'administration forestière togolaise. Elle s'occupe entre autre des travaux de reboisement, d'aménagement et de protection des domaines forestiers. Au terme du projet, le fonctionnement et la gestion futures des acquis du projet seront assurés par ses services. Même si une seconde phase n'est pas possible à la fin de la première, d'autres projets qui naîtront dans la mise en œuvre du PDDFD prendront le relais pour pérenniser les acquis et les actions du projet. Les populations et les acteurs en développement de la zone aussi auront acquis l'expérience et la maîtrise des techniques de reboisement et d'aménagement forestiers pour se prendre en charge dans une certaine mesure.

QUATRIEME PARTIE CADRE DES BOIS TROPICAUX

1. *Conformité aux objectifs de l'AIBT de 1994.*

Le présent projet se rapporte aux objectifs de l'accord de 1994 de l'OIBT (CNUCD, 1994) en ses points c, j et k à savoir :

c) Contribuer au développement durable

Le présent projet vise au maintien des ressources forestières de la zone écofloristique IV par des programmes forestiers ayant pour but la protection, la reconstitution du couvert forestier et la gestion durable et participative du patrimoine forestier de la zone. Il contribuera à l'amélioration des conditions écologiques et économiques du milieu pour des productions forestières et agricoles durables. Cela permettra de redonner à cet écosystème forestier, le rôle moteur de développement qu'il a auparavant joué dans la région.

j) Encourager les membres à appuyer et à développer les activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux et de gestion forestière, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières.

Le présent projet prévoit des actions de reconstitution du patrimoine forestier de la zone écofloristique IV par les reboisements et aménagements forestiers. Les mécanismes de gestion durable de ce patrimoine naturel vont redonner à cette zone ce rôle de production soutenue de bois d'œuvre tropicaux et autres produits.

Le projet envisage également la formation et l'encadrement des populations villageoises afin de leur permettre de mener des activités de reboisement et d'aménagement forestier pour la production de bois d'œuvre..

k) Améliorer la commercialisation et la distribution des exportations des bois tropicaux provenant des sources gérées de façon durable.

L'exécution du présent projet (dont les buts poursuivis sont la maîtrise et l'application par les populations locales des techniques allant de la production de plants à l'aménagement forestier en passant par la plantation et les travaux sylvicoles) permettra de préserver l'écosystème forestier de la zone et de gérer durablement les ressources forestières pour la fourniture des bois commercialisables.

2. *Conformité au plan d'action de l'OIBT*

Le présent projet a trait au reboisement et à la gestion forestière et cadre avec le plan d'action de l'OIBT et le Plan d'Action de Yokohama pour la période 2002-2006.

Il répond aux buts et actions suivants:

But 1 Appui aux activités destinées à garantir la base de ressources des bois tropicaux

Ce but se rapporte aux objectifs c), d) et l) de l'article premier de l'AIBT de 1994

* Encourager les membres, et les assister, autant que de besoin à:

Evaluer la productivité actuelle et potentielle des grands types de forêts tropicales, en prenant en compte la nécessité de promouvoir la croissance et la régénération effective future.

Le présent projet prévoit l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des forêts naturelles et des plantations appartenant aux populations et aux privés. Ces plans d'aménagement détermineront la productivité des forêts considérées et les modes de gestion durable à appliquer en vue d'assurer la pérennité et la croissance de la production de bois d'œuvre.

But 2 Promotion de la gestion durable des ressources forestières tropicales.

Ce but est lié aux objectifs c), d), f), g) et j) de l'article premier de l'AIBT de 1994.

- * Développer et favoriser la mise en œuvre des directives à l'aménagement des forêts tropicales secondaires, à la restauration des forêts tropicales dégradées et à la réhabilitation des terres forestières dégradées.
- * Encourager les membres, et les assister, autant que de besoin à:

Accroître la capacité productive des forêts naturelles, en mettant en œuvre si possible des pratiques sylvicoles intensives, une meilleure utilisation des essences secondaires, la promotion des produits forestiers non ligneux, la régénération naturelle guidée, les plantations d'enrichissement et le reboisement.

Renforcer les institutions de formation et intensifier les formations des agents forestiers et d'autres parties prenantes à la sylviculture, à l'exploitation à faible impact et à l'évaluation des ressources, et à la gestion des forêts naturelles et des plantations à finalité de bois d'œuvre.

Le plan directeur élaboré pour cette zone à la suite des différentes études dans le cadre de l'avant-projet PPD 11/00 comporte des programmes et mesures visant à reconstituer et bien gérer de façon durable les ressources forestières de la zone par les populations locales et tous les autres acteurs concernés. L'accent est mis ici sur l'encadrement, la formation et la sensibilisation des populations vivant dans le milieu en les responsabilisant pour la sauvegarde des ressources forestières de la zone.

En effet, le présent projet met l'accent sur le reboisement et l'aménagement des forêts naturelles et des plantations forestières communautaires, villageoises et privées. Les formations sur la gestion participative et durable des forêts ainsi que sur les techniques de reboisement et d'aménagement forestier qui seront dispensées aux populations, ONG et autres acteurs concernés visent au renforcement des capacités de ces derniers en vue de poursuivre les activités forestières à la fin du projet. Les aspects institutionnels sont largement abordés pour la consolidation du plan Directeur.

ANNEXES

A. Profil de l'Agence d'exécution

Expertise de l'agence d'exécution :

La Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (DPCEF) relève du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Elle est l'organe de conception, de coordination et d'application de la politique forestière en matière de protection de la flore et du contrôle de l'exploitation des peuplements forestiers naturels. A cet effet, elle est chargée :

- (i) de la lutte contre la désertification ; (ii) de l'organisation des feux utilitaires et de la lutte contre les feux de brousse ; (iii) de la préservation de la flore et du contrôle de son exploitation ; (iv) de la délivrance des autorisations relatives à l'exploitation des essences forestières naturelles ; (v) de la protection des massifs forestiers, de l'aménagement des espaces verts, et de la création de jardins et parcs publics ; (vi) de l'identification et de la protection des essences en voie de disparition.

Organisation :

Elle comprend au niveau central :

- une Division de la réglementation, de la police et du contrôle de l'exploitation des peuplements forestiers naturels ;
- une Division des espaces verts et des jardins botaniques ;
- un service administratif et comptable.

Au niveau déconcentré (l'intérieur du pays), la coordination de ses activités est assurée par les Directions Régionales de l'Environnement et des Ressources Forestières au nombre de 5. Ces régions comprennent les Antennes de l'environnement qui regroupent les postes forestiers à la base (voir organigramme).

La Direction abrite les Points Focaux Opérationnels du Fonds pour L'Environnement Mondial.(FEM) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CCD). Au titre du Point Focal Opérationnel du FEM , elle est chargée de faciliter les synergies dans la mise en oeuvre des conventions de la génération de Rio et d'appuyer divers organismes d'Etats, des ONGs et des privés dans la préparation des fiches de projet en tenant compte des critères d'éligibilité du FEM . Elle est membre du comité d'évaluation du Projet de communication sur les changements climatiques en cours d'exécution.

Ces trois dernières années, elle a participé en tant que chef de file à la préparation des projets suivants:

Elaboration du Programme d'Action National de lutte contre la désertification en collaboration avec la cellule de coordination du PNAE sur financement du Secrétariat de la convention et de l'UNSO. Participation à la réalisation du Projet COM STABEX 91-94 Réhabilitation des aires protégées sur financement de l'Union Européenne dont la première

phase ‘‘Etude’’ est en cours d’exécution par la Direction de la Faune et de la Chasse et la DPCEF. Elle gère les forêts classées du pays qu’elle aménage ou peut concéder à d’autres structures pour aménagements en tant qu’organe d’Etat de par ses attributions statutaires. Elle a contribué activement à la mise en place d’environ 12000 ha des forêts d’Etat et privées jusqu’en 1967, avant de réduire progressivement ses interventions après la création de deux nouveaux services qui malheureusement ne couvrent pas tout le pays et qu’elle est obligée d’appuyer. Elle gère plus de 1000000 hectares de forêts classées propres à la sylviculture tropicale. Elle est membre de la cellule qui a réalisé les études d’impact sur le projet de construction du barrage Hydroélectrique d’Adjaralla en 1999.

Elle a soumis à l’OIBT les avant-projets PPD 16/98 (F) approuvé mais non financé et PPD 11/96 Rev.2 (F) ‘‘Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la forêt classée de Missahoe avec la participation des communautés paysannes’’ financé et exécuté dont les conclusions ont donné naissance au projet PD 9/99 Rev.2 (F) ‘‘Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoe et des collectivités villageoises environnantes en vue d’une production optimale de bois d’œuvre’’ financé et en cours d’exécution.

En outre, elle prépare et soumet en fin de chaque année au gouvernement pour approbation un budget qui prend en compte son personnel et son devis programme d’activités de l’année suivante. Elle dispose en son sein une cellule de planification qui fait aussi office de bureau d’études

Infrastructures de l’agence :

La Direction ne dispose ni de laboratoires, ni de moyens d’expérimentations encore fonctionnels. Toutefois, pour le recyclage et la formation continue de son personnel, elle recourt aux équipements de formations des centres construits à cet effet par le Gouvernement. Les supports pédagogiques sont fournis par la Direction et les autres services du Ministère de Tutelle. Pour les formations de longue durée, les grandes écoles spécialisées de la Région Africaine et ailleurs sont souvent sollicitées.. Elle gère pour ses actions des moyens dont entre autres deux (2) véhicules bâchés 4X4, quatre (4) véhicules bâchés 4X2, deux (2) voitures de liaisons, tous en bon état, onze (11) motos Traille Yamaha 125 en très bon état dont quatre (4) neufs, sept (7) Suzuki 100, des vélos et trente huit (38) bureaux totalisant environ 2300 mètres carrés de surface bâtie, des postes de contrôles du mouvement des produits forestiers en matériaux provisoires de constructions, 22 logements pour le personnel totalisant environ 1500 mètres carrés de surface bâtie, le tout réparti sur l’étendue du territoire national.

Budget (en dollars des Etats Unis) :

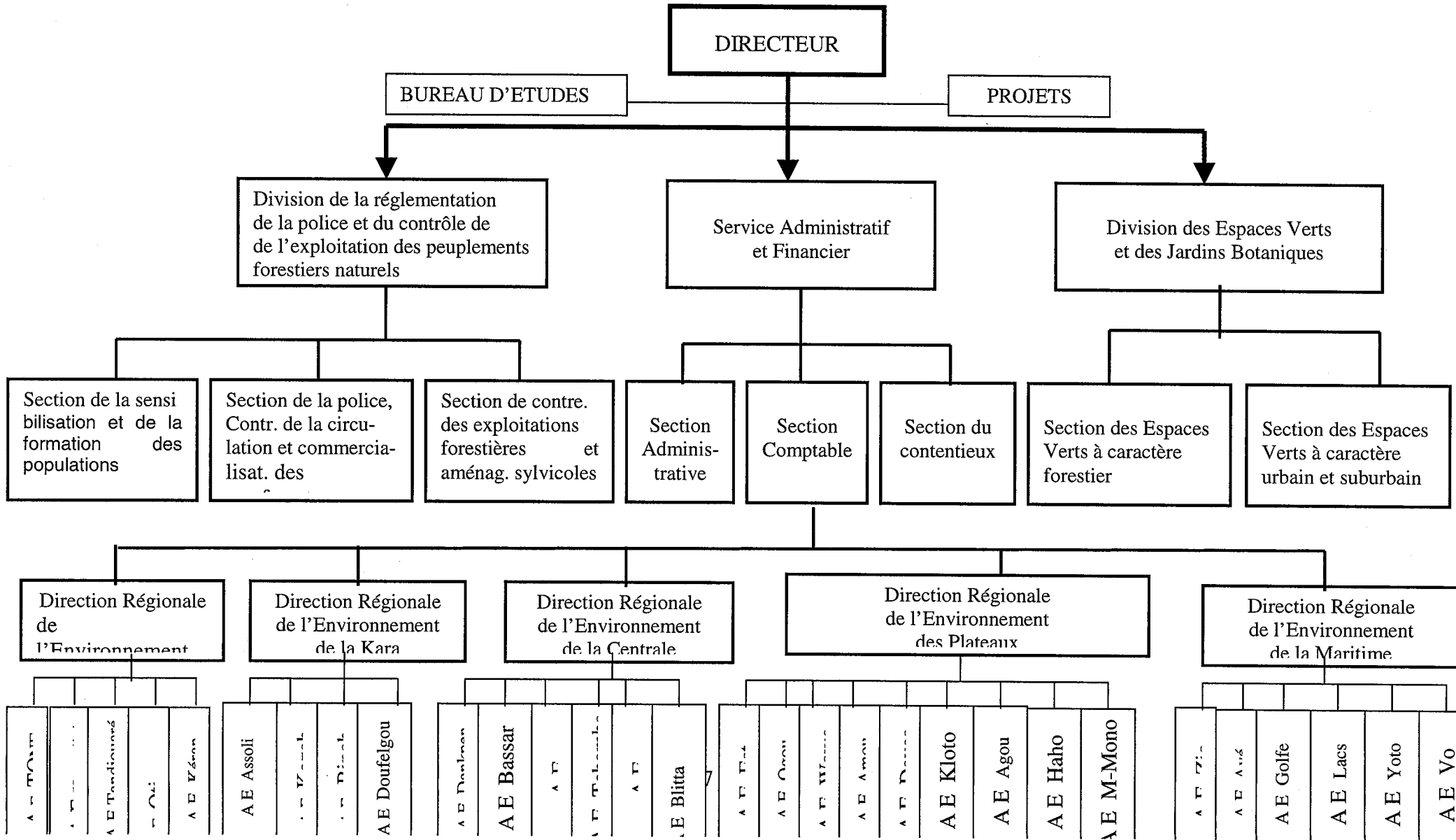
Rubriques	Année 1998	Année 1999	Année 2000
Personnel	447364	440326	437516
Sous-traitance	18000	15000	22000
Déplacements	6000	6000	8000
Missions	13800	13800	13800
Immobilisation	25000	40000	40000
Consommables	45000	42000	50000
TOTAUX	555164	557126	571316

Personnel :

Rubriques	Nombres
(f)	
(g) Diplômes universitaires BAC + 5 ou 6 ans	7
(h) BTS, Assistants, Moniteurs	66
(i) Personnel Administratif	32
(j) Personnel des domaines connexes	101

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION ET DU CONTROLE DE L'EXPLOITATION DE LA FLORE (DPCEF)

A E : Antenne de l'Environnement
N.B. : Les A.E. comprennent des
 Sous-antennes et Postes de contrôle



B. CV du personnel

1. Nom : FOLLY
2. Prénoms : Yao Djiwonu
3. Date de naissance : 00/00/1958
4. Nationalité : Togolaise
- Situation familiale : Marié et père de 3 enfants
5. Adresse : BP 355 Tél. Bur. 214604 Dom. 264509
6. Diplômes
1990-1992 : Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts : Ecole Forestière de Bouaké (Côte d'Ivoire).
1977-1980 : Diplôme de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Tové option Eaux et Forêts (Togo).
7. Stages
1992 : Bouturage herbacée de Samba à la Téné Côte d'Ivoire (Juin à Novembre).
1995 : Renforcement des capacités en gestion participative des ressources naturelles renouvelables (2 semaines PNUD/UNSO)
1995 : Premier séminaire de formation sur les manuels de projets de l'OIBT, Douala-Cameroun, mai 1992 PD 73/89)
1996 : Séminaire de formation sur la formulation des projets du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) Bamako au Mali (1 semaine).
8. Expériences professionnelles
 - Postes occupés : 1995 à ce jour : Directeur de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (DPCEF).
1992-1995 Chef de Division Réglementation à la DPCEF.
1987-1990 Directeur Régional de l'Environnement Maritime.
Chef de Circonscription Forestière respectivement à Bassar, Atakpamé, Tabligbo.
1980-1981 Stage technique à la Direction des Forêts et Chasses.
 - Autres expériences :
1997 à ce jour : Point Focal Opérationnel pour les activités du Fonds pour l'Environnement Mondial. A ce titre je coordonne la cellule chargée de l'analyse des fiches de projets soumis au FEM par différents acteurs en tenant compte des critères d'éligibilités. J'appuie également les différents Points Focaux des conventions de la génération de Rio dans la formulation des projets relatifs aux activités habilitantes et à la recherche des financements.
1996 à ce jour : Point Focal de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
1997 à ce jour : participation à plusieurs programmes nationaux de planification, conception de plusieurs projets sur la gestion des ressources forestières, animations de plusieurs ateliers de formation.
1995 à ce jour : Représentation du Togo au comité intergouvernemental de négociation de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD) et aux Conférences des Parties à la CCD.
1995 à ce jour : Représentation du Togo à plusieurs forums, réunions et séminaires internationaux.
1998 à ce jour : Chef d'avant projets PPD 11/96 Rev. 2 (F) ; PPD 11/00 Rev. 2 (F) et de projet PD 9/99 Rev. 2 (F) sur financement de l'Organisation International des Bois Tropicaux (OIBT)

9. Domaines d'intervention :

Appui aux communautés à la base en gestion des ressources forestières, gestion participative, élaboration et planification des programmes et

projets, suivi-évaluation des programmes et projets, appui à différents services publics, des ONG, des communautés à la bases pour la recherche de financement, législation forestière, gestion des ressources forestières.

NOM : SAMA
PRENOM : Boundjouw
DATE DE NAISSANCE : 21 décembre 1961
LIEU DE NAISSANCE : Sokodé (Préf. De Tchaoudjo) TOGO
NATINALITE : Togolaise
DIPLOME DE 3^E CYCLE Ingénieur des Eaux et Forêts Option : Economie Forestière
Diplôme délivré par l'Ecole Nationale Forestière des Ingénieurs (ENFI) Rabat-Salé MAROC (1993)

TRAVAUX EFFECTUES AU COURS DES TROIS DERNIERS ANNEES :

Janvier à Mars 1998 :

Enseignement de la méthode du Diagnostic Rural Participatif (DRP) à 20 groupements villageois de la région de Bafilo. Cet enseignement a constitué à faire ressortir les connaissances des groupements sur leur milieu en les faisant établir la carte de leur terroir en identifiant leurs problèmes et en proposant des approches de solutions.

Depuis le 15 décembre 2 000 :

Coordonnateur du projet PD – 9/99 Rev. 2 (F).

Restauration et l'aménagement de la forêt classée de Missahoé et des forêts environnantes. Pour atteindre cet objectif, le projet prévoit une intervention en deux volets :

La restauration et l'aménagement durable de la forêt classée sur une base consensuelle entre tous les partenaires concernés.

La promotion des reboisements forestiers et Agroforesterie de bois d'œuvre sur les terroirs riverains de la forêt classée.

CURRICULUM VITAE

=+=+=+=+=+=

IDENTITE

Nom : TENGUE
Prénoms : Kokou Trévé
Date et lieu de naissance : 1957 à Bolou (Préfecture du Zio), Togo
Sexe : Masculin
Etat civil : Marié et père de quatre (4) enfants
Nationalité : Togolaise
Professions : Ingénieur des Eaux et Forêts et des Chasses
Ingénieur Agronome d'Exécution (Agro-Pastoralisme)
Résidence : Lomé (Totsi Glenkomé), Togo.
Adresses:
Service Domicile
DPCEF. B .P. : 355
Tél. (228) 221-28-97 B.P. 4917
Cel. (228) 903 87 94 Tel. (228) 250-60-28
Fax : (228) 221-46-04
E.mail: tktengue@yahoo.fr Lomé, TOGO.
Lomé, TOGO.

FORMATIONS ET DIPLOMES

1976--1979 : Lycée de Tsévié et Lycée du 2 Février à Lomé, Togo.

Baccalauréat série D: Juillet 1979

1979 – 1982 : Ecole Supérieure d'Agronomie, Université du Bénin, Lomé – Togo.
Diplôme d'Ingénieur Agronome d'Exécution : Juin 1982
1983 – 1986 : Ecole Nationale Supérieure Agronomique, Centre Universitaire de
Dschang, Dschang, Cameroun.
Diplôme d'Ingénieur des Eaux et Forêts et des Chasses: Juillet 1986

STAGES UNIVERSITAIRES

Stage préoptionnel:

Thème Essai de bouturage de *Gmelina arborea*. Edéa, Cameroun. Mars 1985.

Mémoire de fin d'étude:

Thème Origine et évolution des défrichements agricoles dans les forêts classées du Togo: Cas de la Région des Plateaux. (Togo) Mars-Juillet 1986.

DOMAINE D'ETUDES

Agriculture, Foresterie et Environnement.

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES ET POSTES OCCUPES

Mars 1990–Février 2000: Chef de Division Bureau d'Etudes de l'ODEF devenue en 1998 Division des Etudes et de la Planification. Chargé d'études et responsable de l'organisation et de la direction des activités d'élaboration, d'évaluation et de suivi des projets et programmes. Direction des équipes de suivi-évaluation des activités de reboisement et d'exécution des aménagements forestiers sur le terrain.

Responsable des inventaires forestiers et de la recherche forestière appliquée à l'ODEF.

Déc. 1994 –Déc.1995: Homologue au Conseiller Technique Principal (CTP) du projet ODEF/OIBT PD 204/91 Rev. 1 (F): *Identification et étude d'un projet de plantation de 2500 ha de bois d'œuvre dans la forêt classée de Haho Baloé (Région des Plateaux),Togo*, chargé du suivi technique des études des consultants et de montage du projet avec le CTP.

Mars 2000 à ce jour: Chargé d'Etudes à la Cellule d'Etude et de Planification de la DPCEF (Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore au Ministère de l'Environnement et de la Protection Forestière) où j'appuie le Point Focal Opérationnel du FEM à l'analyse des fiches de projets soumis au FEM par différents acteurs en tenant compte des critères d'éligibilités et des facteurs de calcul du surcoût.

Janvier 2002 à ce jour : Coordonateur de l'avant-projet PPD 11/00 Rev. 2 (F) Elaboration d'un plan directeur forestier intégré de la zone écofloristique IV en vue de développer un aménagement forestier participatif, d'une durée de 9 mois

QUELQUES STAGES ET FORMATIONS POST-UNIVERSITAIRES ET SEMINAIRES SUIVIS

Mars-Mai 1990: Suivi d'un stage dont le thème est: Contribution à l'étude d'élaboration de la table de production de Samba (*Tryplochiton scleroxylon*) au Centre Technique Forestier Tropical (CTFT) en Côte d'Ivoire

Mars, Avril et Novembre 1992: Suivi de trois séances (de deux semaines chacune) de formation de modérateurs sur les méthodes et techniques d'animation des ateliers de Planification Par Objectif (PPO) des projets et programmes, organisées par la GTZ à Lomé au Togo.

Février 1993: Stage au Centre National de Semences Forestières (CNSF) à Ouagadougou au Burkina Faso sur l'organisation et la réalisation des activités techniques et la gestion dudit Centre.

Octobre-Novembre 1994 Suivi des stages:

. d'un mois au CIRAD-FORET à Nogent-Sur-Marne en France sur *l'analyse de dispositifs expérimentaux et les traitements de données d'essais* au cours de laquelle nous avons profité pour traiter les données et analyser les résultats de quelques essais menés au Togo et

. de 15 jours à l'Institut Technique des Céréales Fourrages (ITCF) à Boigneville en France sur le thème " *STAT ITCF et Analyse de données*" où nous avons appris l'utilisation du logiciel statistique STAT ITCF et l'interprétation des résultats.

10--18 février 1999: Participation au 12^{ème} Séminaire de Formation sur les manuels de formulation des Projets de l'OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux) à Lomé au Togo.

21--25 Février 2000: Suivi de la formation sur l'érosion et la conservation de la biodiversité floristique au Togo à Lomé.

22—27 Janvier 2001: Participation à l'Atelier de formation des cadres formateurs à l'application du guide d'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles de l'OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux) à Sangmelima au Cameroun.

1er au 12 Juillet 2002 Participation au séminaire de formation sur la certification des produits ligneux et non ligneux comme catalyseur pour un aménagement durable à Zhortau en Allemagne.

DOMAINES D'INTERVENTION

Etude, élaboration, planification et évaluation des projets et programmes. Suivi-évaluation et contrôle des programmes, projets et des activités au cours de leurs exécutions. Sylviculture et Aménagement forestier, biométrie et inventaires forestiers. Cartographie et exploitation forestière, transformation du bois, recherche-développement forestier. Modération des ateliers ZOPP. Agroforesterie, Faune, législation forestière et environnement. Formation et recyclage des cadres et agents.

QUELQUES TRAVAUX EFFECTUES

Formulation du projet d'étude PPD 12/00 Rev. 1 (F): "Elaboration d'une stratégie et d'un plan directeur national en matière de recherche-développement forestier en vue de contribuer à l'amélioration de la production de bois d'œuvre au Togo" en mai-juin 2000, projet passé en première catégorie après son examen par le Panel des Experts de l'OIBT à la 20ème session de juillet 2000.

Formulation du projet d'étude: PPD 11/00 Rev. 2 (F) Elaboration d'un plan directeur forestier intégré de la zone écofloristique IV en vue de développer un aménagement forestier participatif, projet financé par l'OIBT en mai 2001.

Elaboration de projet PD 122/01 Rev. 1 (F). Appui à la mise en place d'une unité de production de plants de samba par bouturage et d'autres espèces locales, projet financé par l'OIBT en novembre 2001.

"Elaboration d'une stratégie et d'un plan directeur national en matière de recherche-développement forestier en vue de contribuer à l'amélioration de la production de bois d'œuvre au Togo" en mai-juin 2000, projet passé en première catégorie après son examen par le Panel des Experts de l'OIBT à la 20ème session de juillet 2000

- Suivi de l'exécution des aménagements des teckeraies togolaises par l'ODEF sur toute l'étendue du territoire de 1988 à 1998.
- Participation à l'élaboration du projet du nouveau code forestier au Togo en qualité de membre de la Cellule Technique Interministérielle de 1988 à 1994.
- Elaboration du tarif de cubage de teck en plantation au Togo, Avril 1991.
- Rédaction des rapports techniques annuels du projet ODEF/GTZ (1989-1992), des rapports techniques et financiers du projet de recherche ODEF/CRDI (1991-1994) et des rapports techniques annuels de l'ODEF de 1997 et de 1998.
- Reprise de la préparation de quatre (4) avant-projets FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) sur la biodiversité avec Monsieur FOLLY Djwonou, le Point Focal Opérationnel du FEM au Togo de 1998 à ce jour en vue d'appuyer les initiateurs.

QUELQUES CONSULTATIONS

- ODEF/OIBT: Réalisation en qualité de chef de groupe des études forestières de l'avant-projet PPD 7/98 Rev.2 (F). *Appui à la population Akposso pour le développement d'une approche participative d'aménagement forestier dans la zone de Bato (Amou-Nord)* avec MM. ATAYI-AGBOBLY et KOKOU. Mars-Avril 1999.
- DEPCEF/OIBT: Réalisation en qualité de chef du groupe de consultants de "l'étude Aménagement forestier de la Forêt classée de Missahoé" avec MM GUELLY, botaniste et ADDRA, cartographe, dans le cadre de l'avant-projet PPD 11/96 Rev. 2(F) de l'OIBT: *Identification et Planification des mesures pour une gestion durable des forêts Communautaires de Kloto à partir de la Forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes*. Juin-Août 1998.
- ODEF/OIBT: Réalisation en sous-traitance et en qualité du chef du groupe de consultants de "Inventaire des formations végétales de la forêt classée de Haho Baloé dans le Haho dans le cadre de l'exécution du projet PD 204/91 Rev. 1 (F). Mars-Juillet 1995.

AUTRES QUALIFICATIONS/EXPERIENCES/ACTIVITES/.

- Membre de la Cellule Technique Interministérielle chargée de l'élaboration et de l'étude du projet de code forestier togolais.
- Membre du Comité National de l'Environnement au Togo.
- Membre actif de l'Association Togolaise de Lutte Contre la Pauvreté et la Misère (ATLCPM).
- Membre actif de l'association "Défi Environnement Développement".

- Maîtrise du dossier d'information sur les projets moyens du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) notamment la procédure et la présentation d'une demande de financement d'une idée de projet ou d'un projet moyen, les critères d'éligibilité, le calcul du surcoût et autres.
- Bonne connaissance du document du PNAE et de divers conventions et accords internationaux dans le domaine de l'environnement et surtout ceux de la génération de Rio couverts par le FEM et de l'action 21.
- Point Focal du Réseau Bois et Fibre du Programme SAFORGEN.

AUTRES CONNAISSANCES

Langues

Langues	Lu	Ecrit	Parlé
Français	Excellent	Excellent	Excellent
Anglais	Bon	Moyen	Moyen

Informatique: Bonne connaissance des logiciels:

Word pour le traitement de texte

Excel pour le tableur

Internet Bonne maîtrise.

QUELQUES RAPPORTS ET PUBLICATIONS

1) Inventaire des formations végétales de la forêt de Haho-Baloé au Togo (en collaboration avec KOKOU). Juillet 1995.

2) Carte des unités de formation végétales et d'occupation des sols de la forêt de Haho-Baloé (avec KOKOU et ACAKPO-ADDRA). Projet ODEF/OIBT PD 204/94 Rev.1 (F). Juin 1997.

3) Plan d'Aménagement des plantations du secteur de Blitta (avec TRAINER). Nov. 1991.

4) Plan d'Aménagement de la Forêt classée de Haho Baloé au Togo. Septembre 1995.

5) Plan d'Aménagement de la Forêt classée de Missahoé au Togo. Août 1998.

6) Plan d'Aménagement des forêts naturelles de la vallée d'Akpé dans l'Amou Nord au Togo. Avril 1999.

Fait à Lomé le 21 Mai 2003

TENGUE Kokou Trévé

CURRICULUM VITAE

=+ = + = + = + = + = + =

NOM : APLA
 PRENOMS : Yao Mawouéna
 DATE DE NAISSANCE : 26 Février 1959
 LIEU DE NAISSANCE : KODJO (Préfecture de Zio – Tsévié)
 NATIONALITE : Togolaise

FORMATION ET DIPLOMES

1982 – 1985 - Institut National de Formation Agricole
 (INFA de Tové – Kpalimé, option Forêts et Chasses
 Diplôme d'Ingénieur-Adjoint des Eaux et Forêts

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

1985 – 1990 - Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)
 Chef section génie Forestier.

1990 – 2000 - Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (DPCEF)
– Division des Espaces Verts et des Jardins Botaniques – Chef section Espaces Verts à caractère Forestier.

Travaux de levé Topographique – Report et calcul des superficies des parcelles de dégagement et de l'ensemble du domaine défriché dans la zone du barrage de Nangbéto – ATAKPAME.

Conception et suivi des travaux de construction des dépôts de vente des produits de l'ODEF. (Lomé, Aného, Vogon, Tabligbo, Tsévié, Kpalimé).

Suivi des travaux de reprofilage des pistes du chantier de reboisement de l'ODEF – Lilicopé.

Etude – conception et suivi des travaux de construction des bâtiments des secteurs de l' ODEF (Notsè – Namon – Kéran).

Rédaction des Procès-verbaux provisoires et définitifs des travaux de constructions et d'aménagement.

travaux de pépinières (recherche de graines, semis et élevage des plants) ; lieux : Cacaveli – Kpogan et Bayémé.

Suivi des travaux de réalisation et d'entretien des jardins publics à Lomé ;

Travaux de plantation d'arbres d'alignement le long des rues de Lomé.

Travaux de levé Topographique, report et bornage du domaine de plantation pour la production de bois d'œuvre (2 500 ha) dans la forêt classée de Haho-Baloe.

Rédaction du rapport des travaux

Levé Topographique et report du domaine de la pépinière dans la forêt classée de Bayémé.

CURRICULUM VITAE

Nom et prénom: PAROUBADI Aklesso
Date et lieu de naissance: 26 Septembre 1962 au Togo
Nationalité: Togolaise
Adresse : BP 355
Lomé – TOGO
Tél. Sce: (228) 221 28 97 / 221 46 04
Tél. cellulaire. : 990 56 09.
Email : paroubadi@yahoo.fr
Profession: Ingénieur Agronome (Option Agro économie),
Chargé d'études à Direction de la Protection et du Contrôle de
l'Exploitation de la Flore (DPCEF).

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

Titulaire du diplôme d'Ingénieur Agronome (Option Agro-économie) de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) de l'Université du Bénin, Lomé - Togo et du Diplôme de Spécialisation Post Universitaire en Agronomie des Régions Chaudes du Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) / (Centre National des Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC), Montpellier - France.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- De Mai 1988 à Février 2000: Chef section suivi-évaluation et informatique à la Division des Etudes et de la Planification de l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF); LOME – TOGO ;
- De Mars 2000 à ce jour: Chargé d'études à la DPCEF, LOME - TOGO.

Principales tâches et domaines de compétences

Calcul des coûts de revient des produits forestiers commercialisables ; élaboration des barèmes de prix de vente des produits forestiers ; élaboration de plans opérationnels et budgets prévisionnels annuels ; évaluation des dépenses et des recettes forestières ; comparaisons prévisions / réalisations ; collecte et traitement de statistiques forestières ; études socioculturelles et économiques ; conception et exécution de projets de développement ; analyses de rentabilité financière, économique et suivi-évaluation de projets; divers traitements informatiques.

RESPONSABILITES DANS DES PROJETS, ETUDES ET CONSULTATIONS

- 2002
 - Membre de l'équipe de conception de la proposition de projet OIBT PD/02 (F) intitulée " Appui à la promotion de la foresterie villageoise dans la Zone écofloristique IV du Togo" issue de l'Avant-projet PPD 11/00 Rev. 1 (F);
 - Homologue du Conseiller Technique Principal pour l'exécution de l'Avant-projet PPD 11/00 Rev. 1 (F): Elaboration d'un Plan Directeur Régional Forestier Intégré de la Zone Ecofloristique IV en vue de développer des aménagements forestiers participatifs au Togo ;
 - Contribution à l'élaboration de la proposition de projet OIBT PD 168/02 Rev. 1 (M) intitulée "Etablissement d'un système national de collecte, saisie, traitement et diffusion des statistiques sur la forêt et le bois au Togo" ;
 - Second consultant chargé de l'élaboration du rapport du Togo pour l'Objectif An 2000 de l'OIBT ;
- 2001
 - Coordonnateur National pour l'exécution de l'Avant-projet PPD 21/99 Rev.1 (M) de l'OIBT: Elaboration d'une stratégie pour l'amélioration du système national de traitement des statistiques forestières et de l'information sur le marché du bois au Togo ; Responsable pour l'élaboration de l'Avant-projet PNUD / FEM (Bloc A du PDF – TOGO) pour l'Auto - évaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR) pour gérer l'Environnement Mondial ;
 - Membre de la commission d'élaboration du Rapport National pour le Projet FEM PDF-B « Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Ghana, Togo : Gestion Intégrée du Bassin du Fleuve Volta » ;
 - Contribution à l'élaboration des avant-projets et projet suivants soumis par le Gouvernement du TOGO à l'OIBT intitulés (i) PPD 12/00 Rev. 1 (F): Elaboration d'une Stratégie et d'un Plan Directeur National en matière de recherche – développement forestier en vue de contribuer à l'amélioration de la production de bois d'œuvre au Togo, (ii) PPD 11/00 Rev. 1 (F): Elaboration d'un Plan Directeur Régional Forestier Intégré de la Zone Ecofloristique IV en vue de développer des aménagements forestiers participatifs au Togo et (iii) PD 122/01 Rev. 1 (F) : Appui à la mise en place d'une Unité de Production de Samba par Bouturage et Autres Essences Locales ;
- 2000
 - Consultant en études socioculturelle et économique dans la Zone Humide de la Lagune du Sud – Est du Togo dans le cadre de la Convention de RAMSAR sur les zones humides au Togo, Direction de la Faune et de la

Chasse ;

- Membre du Groupe Technique de l'étude de faisabilité du Projet d'Aménagement d'un Parc Zoo – Botanique à Bayémé au Togo ;
 - Membre du Comité inter ministériel de réflexion sur la politique agro foncière au Togo dans le cadre du Projet National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA) ;
 - Membre et deuxième rapporteur du Comité Technique de Pilotage du Projet de Privatisation de l'ODEF ;
 - Homologue du Conseiller Technique Principal pour l'exécution de l'Avant-projet PPD 7/98 Rev. 2 (F) de l'OIBT : Appui à la Population Akposso pour le développement d'une approche participative d'aménagement forestier dans la zone de Bato (Amou Nord) au Togo ;
 - Correspondant National au point focal de l'OIBT et autres organisations internationales (questionnaire commun avec FAO, UE, EUROSTAT) pour les statistiques forestières au Togo ;
 - Conception de l'Avant-projet PPD 21/99 Rev.1 (M) de l'OIBT: Elaboration d'une stratégie pour l'amélioration du système national de traitement des statistiques forestières et de l'information sur le marché du bois au Togo ;
 - Contribution au groupe d'experts chargé de l'élaboration du Rapport du Togo sur l'Atteinte de l'Objectif An 2000 de l'OIBT.
- 1999
- Consultant indépendant associé au consultant national chargé de l'étude socioculturelle et économique dans la zone de la Forêt Classée de Missahoé réalisée dans le cadre de l'Avant-projet d'étude PPD 11/96 Rev. 2 (F) de l'OIBT: Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la Forêt Classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes ;
- 1998
- Contribution au groupe d'experts chargé de l'étude sur la planification et l'économie environnementales au Togo dans le cadre de la mise en oeuvre du processus du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE).
- 1997
- Homologue du consultant chargé de l'étude de l'importance économique des teckeraies au Togo dans le cadre de l'Avant projet d'étude PPD 14/95 Rev. 3 (F) de l'OIBT: Identification et planification des mesures pour une gestion durable des teckeraies togolaises.
- 1996
- Contribution aux études des groupes d'experts chargés de l'élaboration des rapports du Togo sur:
 - la revue à mi-parcours de l'Objectif An 2000 de l'OIBT ;
 - le profil forestier national (pour l'OIBT) ;
 - l'évaluation des besoins en ressources et des coûts encourus pour atteindre l'Objectif An 2000 de l'OIBT ;
 - la stratégie de croissance du secteur agricole, Ministère du Développement Rural / FAO - Banque Mondiale ;
 - Membre de l'AED (Action Environnement et Développement), une association qui œuvre pour la protection de l'environnement au Togo ;
- 1995
- Homologue du consultant en économie forestière dans le cadre du projet d'étude pour la réalisation de 2.500 ha de bois d'oeuvre au Togo: Projet PD 204/91 Rev. 1 (F) de l'OIBT ;
- 1988
- Chargé du suivi-évaluation dans l'exécution du Projet de Développement de l'Economie Forestière et du Bois au Togo : GTZ / MIFOR (Mission Forestière Allemande) au TOGO – ODEF, LOME - TOGO.

STAGES, SEMINAIRES DE FORMATION, ATELIERS...

- 1999
- Douzième Séminaire International de Formation sur les Manuels de Formulation des Projets de l'OIBT, LOME – TOGO ;
- 1995
- Stage de formation post-universitaire à la Station d'Economie et de Sociologie Rurales de l'INRA - ENGREF; NANCY – FRANCE ;
- 1994
- Deuxième Séminaire International de l'OIBT de formation aux statistiques sur les forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux; CAP ESTERIAS - GABON ;
- 1992
- Séminaire International de la FAO sur les statistiques forestières en Afrique; THIES - SENEGAL ;
 - Séminaire International de l'OIBT de formation aux statistiques sur les forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux, DSCHANG – CAMEROUN ;
- 1990
- Séminaire de Planification des Projets par Objectifs (PPO) ou ZOPP, GTZ, Institut GOETHE, LOME – TOGO ;
- 1988
- Stage à la Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles (DESA), LOME –TOGO ;

LANGUES

<i>Aptitude à</i>	<i>Parler</i>	<i>Lire</i>	<i>Ecrire</i>
Le Français	Excellente	Excellente	Excellente
L'Anglais	Passable	Bonne	Bonne

AUTRES CONNAISSANCES PRATIQUES

Bonne maîtrise de l'outil micro-informatique notamment :

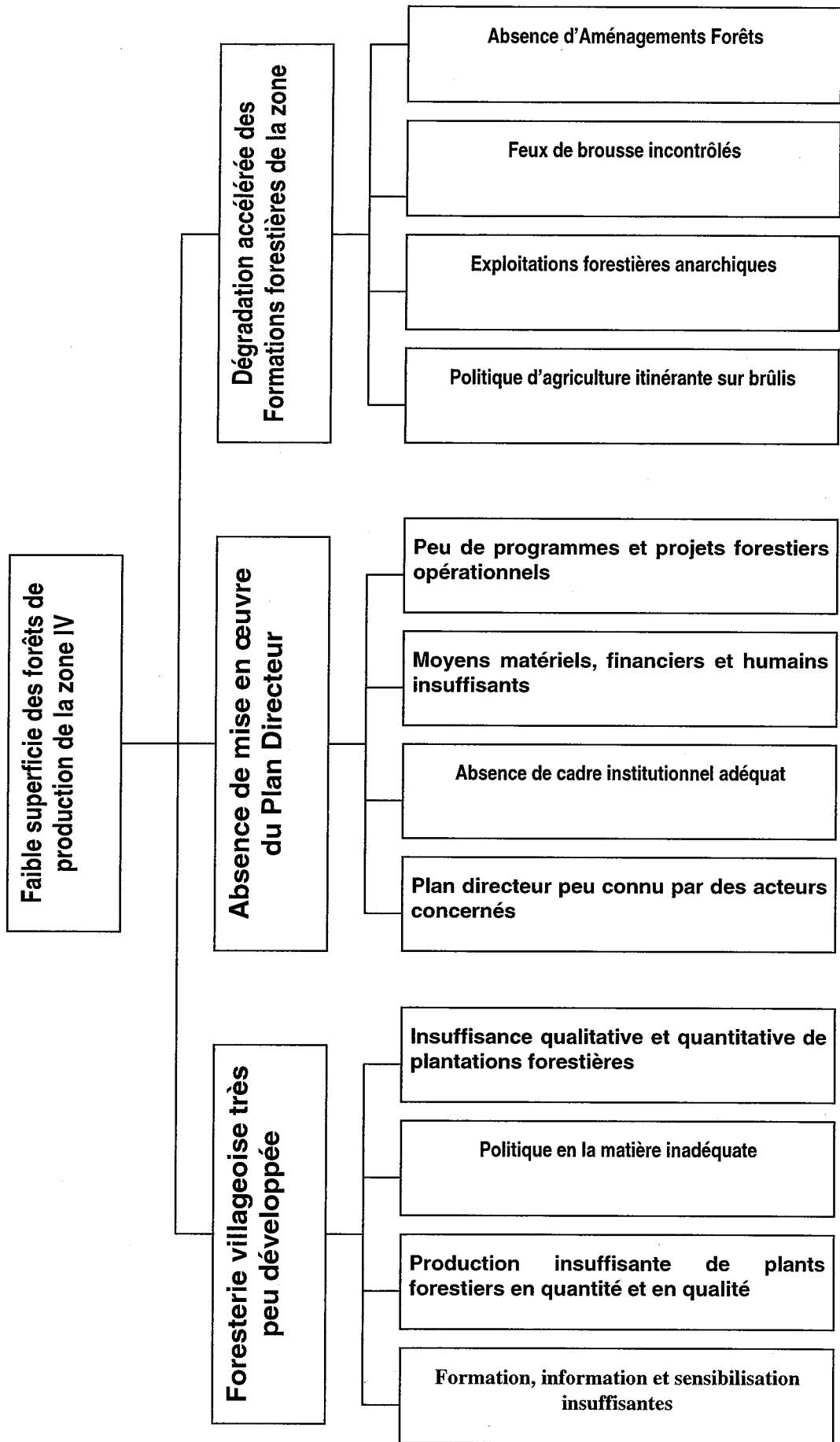
- Le système d'exploitation MS DOS et l'Environnement WINDOWS 97, 2000 ... ;
- Le gestionnaire de base de données dBASE III PLUS et dBASE IV ;
- Tableurs et traitements de texte : WORD, WP, EXCEL, QUATRO PRO sous WINDOWS... ;
- Autres logiciels : STAT-ITCF, CHART, AGROSTAT PC, comptabilité Major SAARI etc. ;
- Utilitaires divers ;
- Initiation en programmation sous dBASE III PLUS et dBASE IV ;
- Télécommunications informatiques (courrier électronique et Internet).

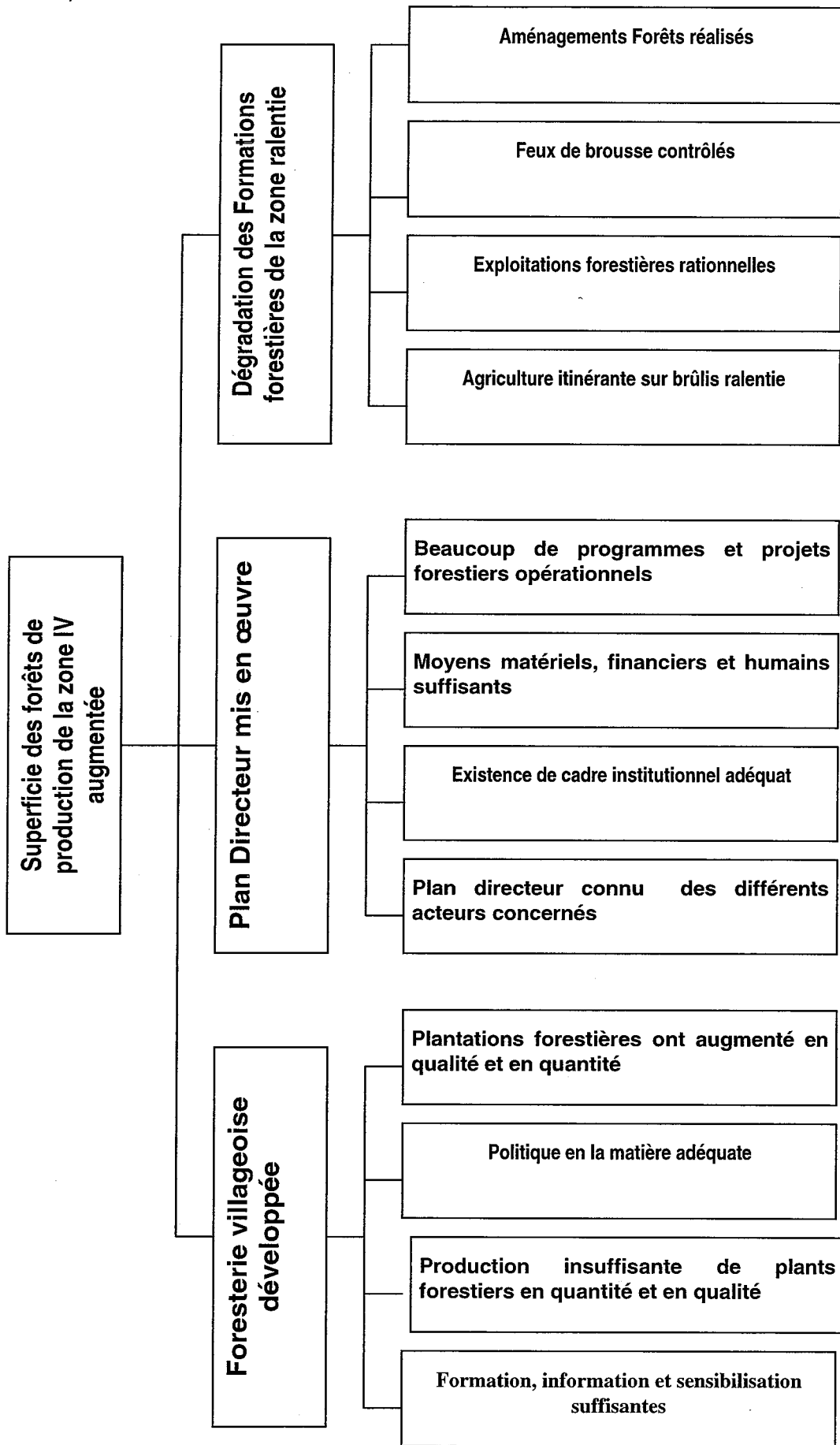
PRINCIPALES ETUDES ET PUBLICATIONS

1. Etudes socioculturelle et économique dans la zone humide de la Lagune du Sud - Est du Togo ; Convention de RAMSAR (Direction de la Faune et de la Chasse) – Lomé, Août 2000 ;
2. Proposition de méthode de calcul des ristournes aux villages riverains des teckeraies administratives en exploitation - Lomé, 1997 ;
3. Estimation de la valeur du m³ de grumes de teck rendues à la scierie de Kamina - Lomé, 1996 ;
4. Eléments sur l'économie des reboisements au Togo - Nancy, 1995 ;
5. Tarif pour l'achat du bois de teck scié sur pied - Lomé, 1995 ;
6. Approche de l'évaluation financière de l'inventaire des teckeraies et anciennes plantations au Togo - Lomé, 1991 ;

Fait à Lomé, le 2 septembre 2003.

C. Arbre à problèmes





E. Cartes de situation de la zone

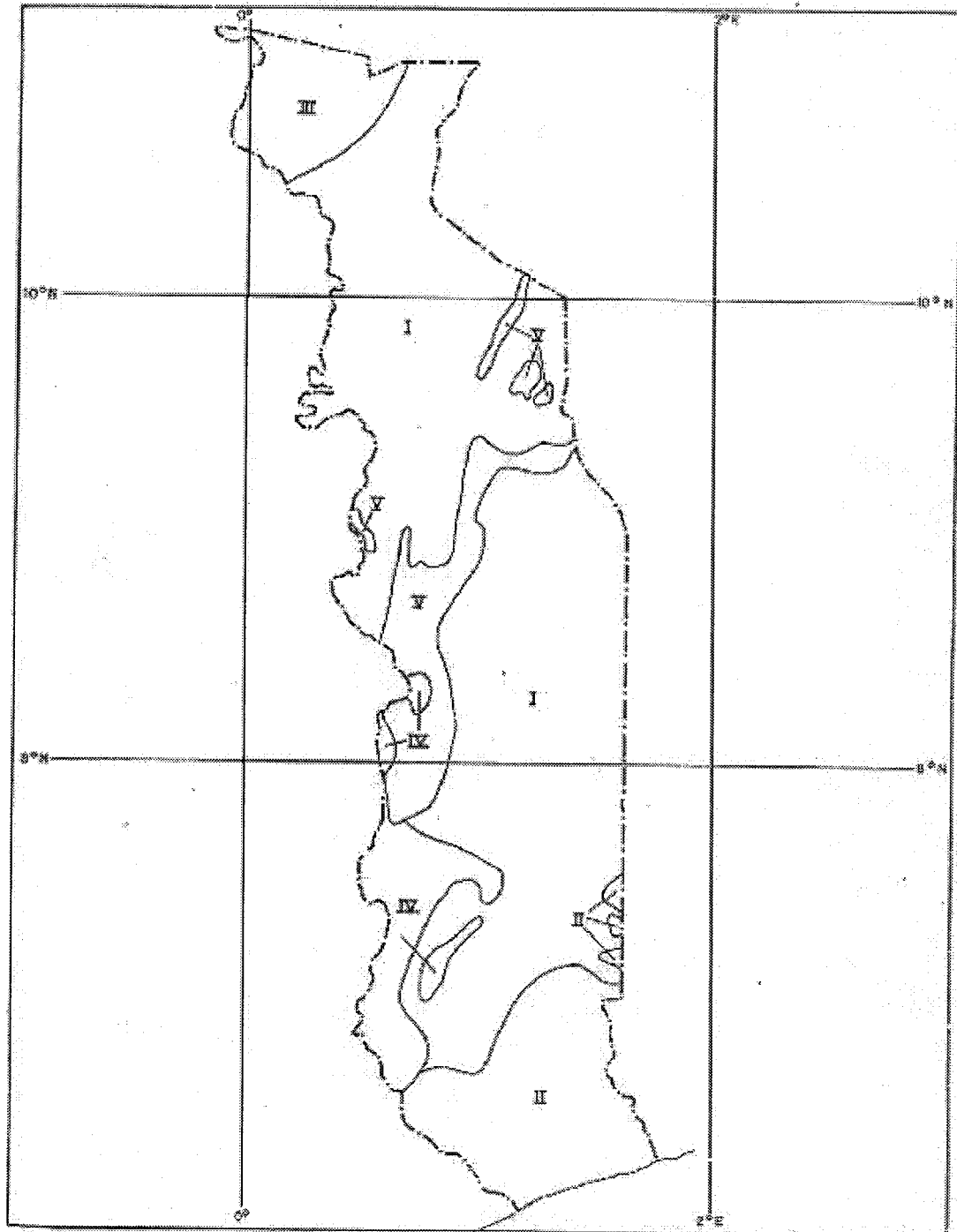


Figure 1 : Zone écofloristique du Togo (Vanpraet 1980).

[I : zone sèche continentale ; II : zone sèche littorale ; III : zone très sèche continentale ; IV : zone subhumide de moyenne altitude ; V : zone sèche à subhumide de moyenne altitude]

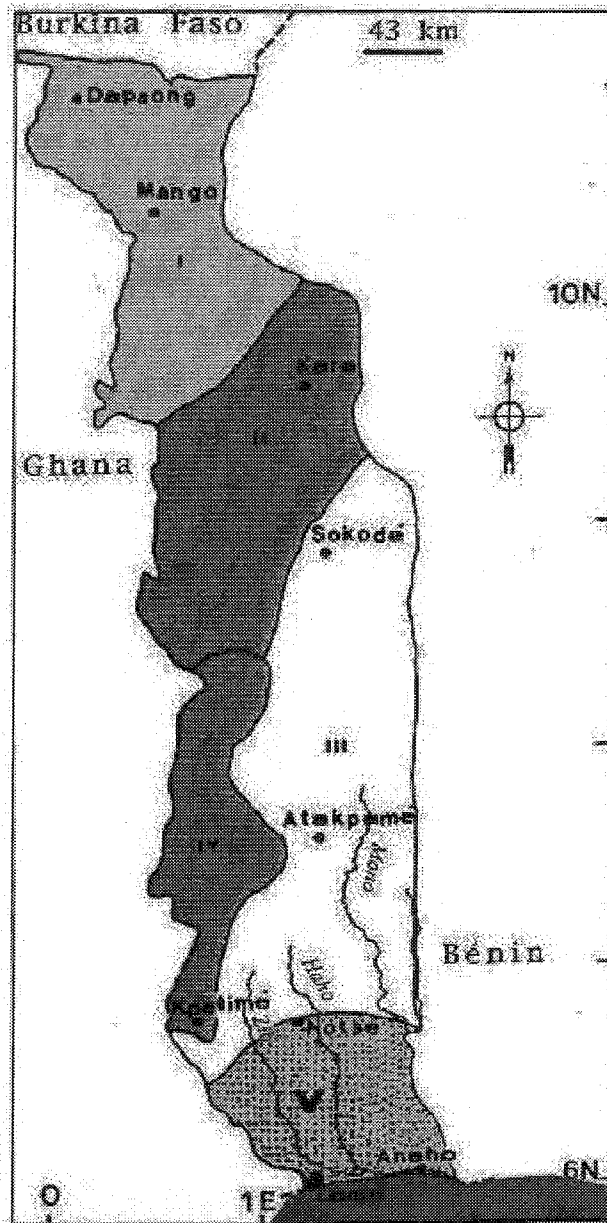
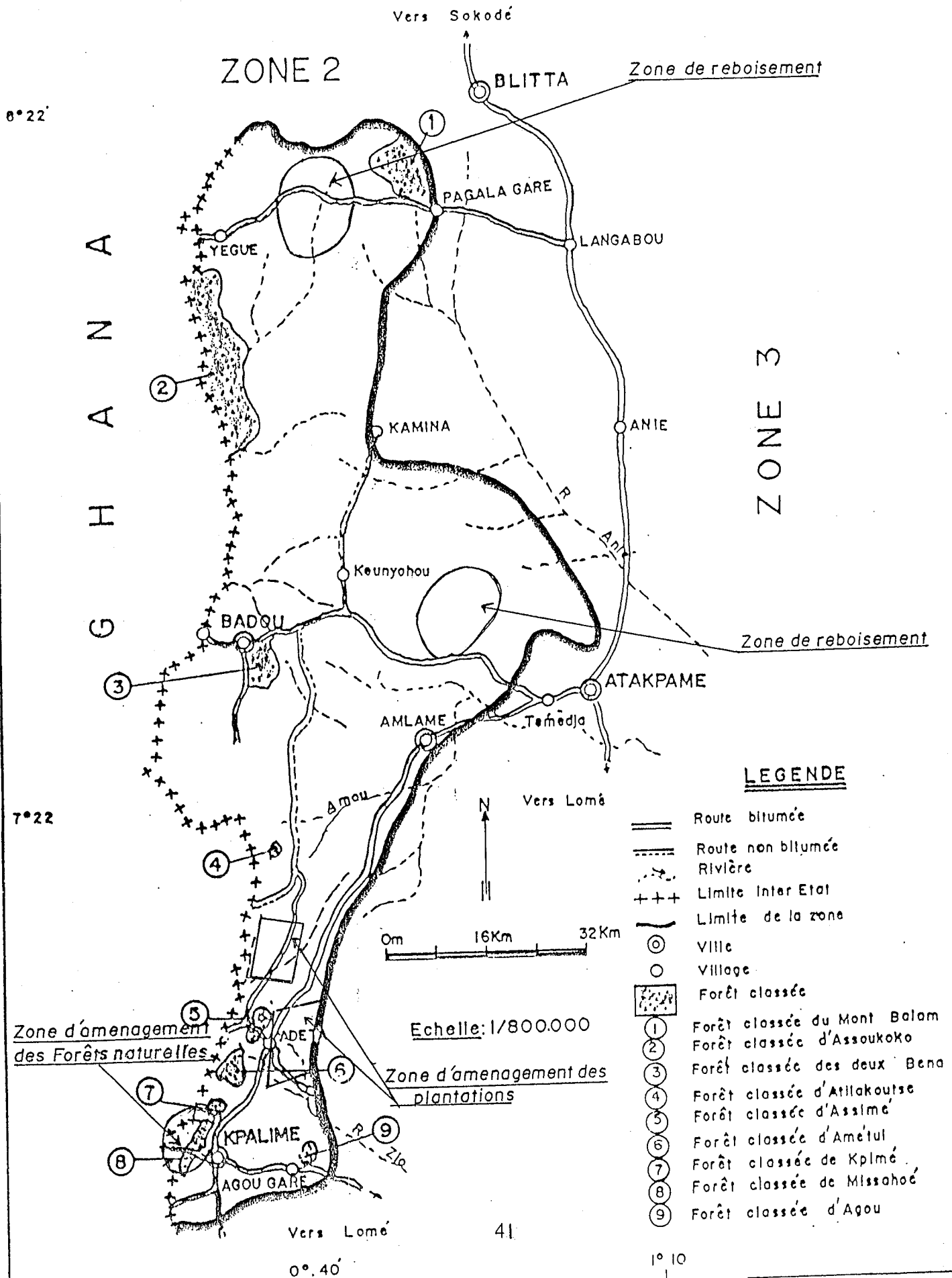


Figure 2 : Subdivisions écologiques du Togo.

- I : zone des plaines du nord correspondant essentiellement aux savanes soudaniennes ;
- II : zone des montagnes du nord, domaine de mosaïque de forêts denses sèches et de savanes ;
- III : zone des plaines du centre, domaine des savanes boisées guinéennes ;
- IV : zone méridionale des Monts du Togo, domaine des forêts denses semi - caducifoliées ;
- V : plaine côtière du sud Togo, définie comme une zone sèche littorale.

F. Carte de localisation des zones pilotes de reboisement et d'aménagement des plantations et des formations naturelles



G. Mandat du personnel du projet

L'Agence d'Exécution (A.E.)

Le projet est placé sous-la responsabilité du Directeur de l'Agence d'Exécution qui joue le rôle de Chef du projet. Le Directeur assure la supervision générale du projet. L'Agence d'Exécution est responsable vis-à-vis de l'OIBT sur le plan technique, administratif et financier. Elle assure la pérennité du projet et de ses acquis.

Le Coordonnateur National du projet (CN)

Le Coordonnateur National jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière conformément aux procédures de l'OIBT et de gestion des projets au Togo. A ce titre, il est chargé de :

- prendre des dispositions nécessaires de mise en œuvre du projet.
- élaborer le plan de travail détaillé ;
- veiller à la mise à disposition de la contrepartie togolaise ;
- faciliter la concertation et la collaboration avec tous les acteurs impliqués dans la réalisation du Projet.
- organiser les séminaires et ateliers et veiller à l'exécution de toutes les activités du projet ;
- élaborer les rapports d'activités et d'achèvement de l'exécution du Projet
- Il assure la réalisation technique des travaux.

Le Chef des Travaux

Il assiste le Coordonnateur dans l'exécution de toutes les tâches du projet que celui-ci aura à lui confier. Il est chargé de l'exécution technique des travaux sur le terrain:

- Travaux de pépinière,
- Récolte des semences,
- Distribution des plants
- Assistance aux pépiniéristes villageoises,
- Assistance et appui aux planteurs privés pour les travaux de plantation,
- Assistance et appui aux acteurs pour l'application des plans d'aménagement et de gestion des forêts..

Assistant Administratif et Financier Secrétaire comptable

Il assure les fonctions suivantes:

- la tenue du secrétariat, des archives et de la documentation,
- la gestion du personnel,
- les achats et la gestion du matériel et du carburant

Il s'occupe en outre

- de la comptabilité générale,
- de la trésorerie et de la paye

Le chauffeur - coursier s'occupe de la conduite et de l'entretien du véhicule et des courses tandis que le magasinier-gardien s'occupe de la gestion et du gardiennage des matériels outils et installations du projet.

Le projet bénéficie du concours d'un personnel national d'appui constitué de personnes ressources chevronnées dans les différentes activités à réaliser. Il fait également appel à la collaboration de diverses institutions et acteurs en développement.

H. Termes de référence des consultants et de la sous traitance et de l'ONG spécialisée

a) Etude institutionnelle dans le cadre de l'Appui à la mise en œuvre du plan directeur de développement Forestier durable de la Zone écofloristique IV du Togo

1 Cadre de l'étude

De 1970 à 1991, la superficie des forêts naturelles denses togolaises est passée de 449 000 ha à 140 000 ha. Cette régression inquiétante de la couverture forestière s'explique par l'intensité de l'exploitation pour la satisfaction des besoins en bois d'œuvre et la conquête des forêts par les cultures de rente comme le café et le cacao.

La zone écofloristique IV est la zone par excellence pour développer la production de bois d'œuvre au Togo. Elle est grande et couvre 4 500 km² soit 450 000 ha.

Cette zone où se localise la présente étude n'a pas échappé à la règle et est actuellement en train d'en subir les conséquences qui se résument à la pénurie actuelle de bois d'œuvre et à la dégradation des conditions écologiques (retard des pluies, vents violents, tarissement des sources autrefois pérennes etc..)

L'absence par le passé du respect des principes de gestion durable a été identifiée comme la principale cause de cette dégradation.

Face aux conséquences de cette gestion irrationnelle, une prise de conscience a été observée auprès de différents acteurs pour une gestion rationnelle et durable de cette zone.

A travers le Plan Directeur la Direction de La Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (= DPCEF) se propose de disposer et de mettre à la disposition de tous les acteurs un outil leur permettant d'envisager la gestion rationnelle des forêts Togolaises.

2 Objectif de l'étude

Analyser les potentialités des institutions de l'Etat, des ONG, des organisations de base et des organisations privées en matière d'information, de sensibilisation, de facilitation, d'exécution et de coordination en ce qui concerne les activités d'aménagement et de gestion des ressources naturelles (reboisement, culture agro- forestière, lutte contre l'érosion, aménagement de bassin versant, pêche et pisciculture, aménagement de la faune, ...) dans la zone écofloristique IV.

3 Travaux

Identification et appréciation juridique et institutionnelle du statut des ressources naturelles à l'intérieur de la zone écofloristique IV.

Identification de tous les acteurs ayant un intérêt au développement durable de la zone et en particulier de ses ressources naturelles.

Proposition des formes d'organisation et de collaboration.

Par acteur préciser: les domaines des interventions, la nature des intérêts, les responsabilités, les droits, les obligations, les initiatives, etc.

Formes d'organisation

Appréciation des institutions de l'Etat chargées de la gestion des ressources naturelles au sens large (mandat légal, capacité d'exécution, d'encadrement, de recherche et d'enseignement, ...)

Eaux

Sols

Forêts, Chasse et Pêche et Pisciculture

Végétaux (agriculture)

autres éventuellement

Appréciation des organisations privées chargées de la gestion des ressources naturelles au sens large (mandat légal, capacité d'exécution, d'encadrement, de recherche et d'enseignement)

4 Méthodologie de travail

Le consultant travaillera sous l'autorité du Directeur de la DPCEF, Chef Projet et en étroite collaboration avec le Coordonnateur dudit projet. Une concertation avec les autres services compétents est jugée nécessaire pour une meilleure approche du sujet. Une collaboration avec des associations ou ONG locales travaillant dans le cadre de la réhabilitation de la zone est demandée.

Une étude bibliographique fouillée servira à la préparation de cette étude.

Les visites de terrain seront programmées à la convenance du consultant.

Le consultant présentera à la fin du mandat ses résultats à un groupe d'experts nationaux pour évaluation. Il animera ensuite l'atelier d'adoption du cadre institutionnel.

5 Qualification requise

Sociologue ayant des aptitudes juridiques ou juriste, ayant une bonne connaissance de la gestion participative et juriste une expérience professionnelle de 10 ans au moins avec rang de consultant international.

6 Durée du mandat

Le mandat durera 45 jours. L'étude débutera à une date à convenir entre le mandataire et le consultant.

Chronogramme (consultation des différents acteurs de la zone et au niveau central 20 jours, rapport provisoire 5 jours plus tard, évaluation du rapport provisoire 2 jours, atelier final d'adoption 1 jour

Le rapport provisoire doit être déposé le 40^{ème} jours après la signature du contrat et le rapport final 5 jours plus tard.

7 Emoluments et conditions du travail

se référer au contrat.

8 Moyen de transport

Les déplacements dans la ville de Lomé seront compris dans les émoluments du contrat. Les déplacements en dehors de Lomé sont à la charge du Projet.

b) Sous traitance pour l'elaboration de modèles de traitements sylvicoles

Mandat:

- adaptabilité des tables de production de teck, fraké, gmelina, framiré, samba et autres élaborées pour les plantations dans les pays voisins,
- prescrire les règles de traitements sylvicoles des plantations de bois d'œuvre de diverses espèces réalisées dans la zone
- proposer les traitements sylvicoles appropriés à appliquer aux différentes plantations forestières de bois d'œuvre réalisées en mélange dans la zone
- faire des propositions et recommandations pour l'installation des plantations de bois d'œuvre dans la zone.

c) Sous traitance pour l'elaboration et l'application des plans d'aménagement et de gestion forestiers

Mandat:

- Présentation de milieu physique et humain
- Réalisation et présentation résultats des inventaire forestiers

- description des parcelles,
- Caractérisation de la biodiversité;
- Evaluation des impacts environnementaux
- Présentation des actions à mener et les mesures sylvicoles nécessaires
- Proposition de plan d'aménagement et de gestion forestière
- Evaluation et détermination des moyens nécessaires à mettre en œuvre.

d) Termes de référence pour les tâches susceptibles d'être confiées à une ONG spécialisée dans le cadre de l'exécution du projet

Qualification/profil

Etre une organisation bien structurée évoluant dans la zone écofloristique IV ou dans des zones similaires,

Avoir une bonne expérience dans le domaine de l'environnement en général et en foresterie en particulier.

Avoir une bonne capacité et une expérience prouvée en matière d'information, de formation et d'éducation des communautés à la base.

Avoir une bonne expérience dans les domaines d'encadrement et d'approche participative.

Mandat

Les tâches susceptibles d'être (ou pouvant être) confiées à une ONG spécialisée pour leur réalisation sont les suivantes:

- **Servir de relais du projet sur le terrain en vue de l'encadrement des différents acteurs dans le cadre de l'exécution des activités du projet à la base.**
- **Réaliser la formation des groupements, associations et privés sur des thèmes précis à déterminer dans les domaines allant de la production des plants à l'aménagement en passant par la plantation.**
- **Assurer l'approvisionnement du projet en semences et en matériel de production de plants en pépinière,**
- **Réaliser seul ou avec l'équipe de projet, la sensibilisation et la mobilisation des différents acteurs pendant et après l'exécution des activités du projet..**

Réaliser les études sur la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat pour la mise en œuvre et le suivi du Plan Directeur.

I. Résumé des amendements suivant les recommandations du 26^{ème} panel

Les modifications sont en gras

1) Page de garde:

- Numéro de série: PD 197/03 Rev. 2 (F)
- Budget (en \$ E.U.):

Part de l'OIBT	Part du Togo	Total
317 093	120 390	445 483
71 %	29 %	100 %

2) Modifications suivant les recommandations:

Recom mandati on N°	Recommandations du panel	Amendements apportées	Pages
1.	Reformuler l'objectif spécifique comme suit ;	Mettre en œuvre le Plan Directeur de Développement Forestier Durable de la Zone écofloristique IV du Togo	6
2.	Les produits	Produit1: Le Plan Directeur de Développement Forestier Durable est mis en oeuvre par les différents acteurs. Produit 2: 1500 ha de plantations mises en place sont aménagés.	14
3.	Salaire du Coordonnateur du projet et coût du véhicule	Voir budget <i>Remarque :</i> Le complément de salaire de 275\$/mois soit au total 9900\$ (environ 1/3 de l'émolument total du Coordonnateur National du projet) sollicité à la contribution de l'OIBT a été tout simplement supprimé pour rester conforme à la recommandation 3 du 26 ^{ème} Panel des experts. Le coût n'est pas reporté sur le budget de l'Agence d'Exécution comme recommandé par le Panel car le pays supporte déjà 500\$/mois soit au total 18000\$ (environ 2/3 du budget global) difficilement mobilisable par le Trésor Public. C'est la grille maximale au niveau du Trésor Public Togolais. Le complément est sollicité pour motiver le Coordinateur National qui sera détaché à plein temps vu l'envergure importante du projet, les efforts supplémentaires à fournir par rapport aux fonctions classiques dans l'administration publique pour satisfaire les impératifs et les objectifs du projet à atteindre dans le temps et dans l'espace.	18

		<i>Il serait fort souhaitable, pour assurer un meilleur succès dans la mise en œuvre du projet, que le Secrétariat Exécutif de l'OIBT réexamine exceptionnellement le cas présent, pour revenir sur la recommandation 3 et reconsidérer le complément de salaire du Coordonnateur à supporter par l'OIBT.</i>	
4.	Termes de référence pour ONG	Voir annexe H	
5.	Réviser les frais de suivi de l'OIBT à 30000\$	Voir budget	18 et suivantes